

JOSE DEULOFEU

PERSPECTIVE LINGUISTIQUE ET SOCIOLINGUISTIQUE
DANS L'ÉTUDE DES RELATIVES EN FRANÇAIS

Les relatives sont un des domaines syntaxiques où l'on oppose traditionnellement le français standard et le français parlé familier ou populaire. Des grammairiens comme Damourette et Pichon, Brunot, et à une date plus récente Guiraud [66] ont fourni des relevés d'exemples et des analyses qui tendaient à montrer la spécificité du système populaire. Les données qui sont présentées sont cependant lacunaires et leur provenance n'est pas contrôlée. On ne sait pas en particulier si les locuteurs au compte desquels on met les formes populaires produisent en même temps des formes standard.

Des linguistes contemporains se sont aussi risqués sur ce terrain, mais ils n'analysent pas les données non standard de façon précise, soit faute de corpus, comme Kayne [75], qui se sert d'exemples donnés comme populaires pour les besoins d'une argumentation essentiellement tournée vers l'analyse du standard; soit en raison d'une attitude non descriptive, comme C. Lefèbvre [78], qui essaye de faire entrer des exemples du corpus Sankoff-Cedergren dans les cadres de l'analyse de Kayne, sans chercher à tirer de son remarquable instrument de référence une description des usages montréalais exempte de préjugés. De plus ces auteurs ne tiennent pas compte de l'histoire des relatives qui est pourtant riche d'enseignement, en particulier parce

qu'elle nous montre que, dans ce domaine, la perspective linguistique peut très difficilement être dissociée de la perspective sociolinguistique, étant donné le poids des facteurs extralinguistiques qui ont joué dans l'établissement de l'usage standard.

Nous disposons pour notre part d'un ensemble de données sur le français parlé et je voudrais reprendre cette question en traitant à la fois les données standard et les données de vernaculaire dans une analyse à objectif essentiellement descriptif.

Les points importants que je voudrais souligner sont les suivants :

- 1) Il est difficile de trouver des locuteurs dont l'usage illustre ce que l'on appelle communément le "système de la relative populaire". Nous discuterons cela dans une première partie consacrée à l'étude des productions d'un locuteur témoin.
- 2) La notion de variation libre en syntaxe telle qu'elle est utilisée dans un certain nombre de théories contemporaines nous paraît sans fondement : un examen scrupuleux des distributions des morphèmes "grammaticaux" met sérieusement en doute la possibilité de poser comme variantes syntaxiques deux constructions qui diffèrent par la présence ou l'absence de tels morphèmes.
- 3) Toute étude des variétés en français doit tenir compte du caractère "bricolé" du français standard et par là-même prendre en considération non seulement les données non standard contemporaines mais aussi les données que l'on peut tirer de l'histoire de la langue.
- 4) Si l'on tient compte de toutes ces données on peut décrire le secteur des relatives en posant un super-système dont toutes les variétés dialectales et sociales, y compris la variété standard, constituent des normes particulières de réalisation, exploitant chacune une partie des possibilités du système.
- 5) On doit distinguer deux types de normes de réalisation, celles du premier type sont descriptibles systématiquement en termes linguistiques et constituent des sous-systèmes en léger décalage les uns par

rapport aux autres; celles du second type ne peuvent pas être décrites systématiquement : elles résultent d'interventions concertées sur la langue.

- 6) Le domaine des relatives confirme les résultats établis par R.L. Wagner [74] sur d'autres secteurs, à savoir qu'il existe deux variétés principales de français descriptibles en termes de normes affectant le super système : la variété que l'on trouve dans les énoncés "informatifs" et celle que l'on trouve dans les énoncés "narratifs" ou "littéraires". Ces variétés sont définissables en termes de types de discours et non pas en termes de classe sociale ni non plus comme une opposition écrit et oral.

Une grande partie du travail que l'on peut faire en sociolinguistique du français consiste à voir comment des interventions explicites de grammairiens, effectuées au nom de critères historiquement liés à une conception de la langue, ont dirigé la constitution de la langue standard.

I. ETUDE DE L'USAGE DU LOCUTEUR

Le corpus a été constitué à partir de notes prises au cours d'une séance de travaux pratiques de secourisme. Le locuteur est un marin-pompier issu d'un milieu populaire de la région de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône). Le locuteur connaît bien son sujet et l'ambiance détendue de la séance est favorable à la production d'un vernaculaire exempt d'hypercorrections. Les seules "relatives" qui n'ont pas été retenues sont celles qui sont construites sur le modèle de A. 5. et de C.2. :

A.5. la personne *qu'on* y met

C.2. une personne *qui* serait électrocutée.

Ces constructions sont exactement celles que l'on rencontre en standard pour la position sujet et objet, elles ne présentent pas de particularités notables; elles constituent d'ailleurs une part importante des relatives produites. On peut donc déjà dire que sur ces positions l'usage standard et l'usage vernaculaire concordent.

Considérons maintenant toutes les formes qui intuitivement pouvaient être analysées comme des relatives; nous les avons rassemblées sous quatre rubriques : A, B, C, D. En C, on a distingué le cas particulier de la position sujet (A.1 est un exemple de construction non relative donné pour référence) :

Corpus Salon, le 21/12/1979 (cours de secourisme) (voir appendice) :

- A.1. il faudra que vous procédiez à la respiration artificielle
 - 2. une vérification qu'on vous demande de procéder ... c'est ...
 - 3. ce sont pas des appareils qu'on se sert
 - 4. c'était lui que tu me faisais allusion
 - 5. la personne qu'on y met
- B.1. il y a beaucoup d'appareils qu'on s'en sert pas tous les jours
 - 2. si vous trouvez une fosse que les gens risquent de tomber à l'intérieur
 - 3. il y a des coins que la fosse est assez importante
 - 4. vous avez des feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite
- C.1. c'est une conséquence de quelqu'un qui se met une corde autour du cou
 - 2. une personne qui serait été électrocutée
 - 3. une personne qui est inconsciente mais qu'elle a la respiration
 - 4. il y a des personnes qu'ils ont de la répugnance à le faire
 - 5. il suffit qu'il vient un docteur qu'il est branché sur le bouche à bouche
- D.1. suivant l'état de la victime dans lequel elle se trouve
 - 2. les trois façons dont on peut se servir de cet appareil.

On remarque alors que A, B, D illustrent les trois types de "relatives" traditionnellement reconnus en français, compte tenu des formes non standard; soit, en utilisant une terminologie provisoire où pourraient se reconnaître les auteurs déjà cités :

D. La construction relative standard des cas obliques avec le *pronom* relatif qui marque à la fois la subordination et la fonction de l'antécédent dans la relative :

l'état dans lequel elle se trouve.

B. La construction à "décumul", selon le terme de Guiraud, où une particule invariable *que* marque la subordination, tandis qu'un clitique ou un adverbe à valeur anaphorique indiquent la fonction de l'antécédent par rapport au verbe de la subordonnée :

- B.1. il y a beaucoup d'appareils qu'on s'en sert pas tous les jours
- B.2. si vous trouvez des fosses que les gens risquent de tomber à l'intérieur.

A. Un type moins souvent relevé, malgré sa grande fréquence dans les corpus, et parfois considéré comme une dégénérescence de la relative ¹ : on retrouve la particule *que*, mais là, la fonction de l'antécédent par rapport au verbe de la subordonnée est notée par une sorte de marque zéro : l'absence significative de complément correspondant. Ainsi la relative correspondant à :

A.1. il faudra que vous procédiez à la respiration artificielle est :

A.2. une vérification qu'on vous demande de procéder.

On trouve enfin des exemples dont le statut fait problème et qui seront discutés plus loin :

B.4. vous avez des feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite.

Ce qui frappe alors, c'est que le locuteur a à sa disposition l'ensemble des constructions "relatives" possibles en français. Si l'on admet qu'il est un bon représentant du milieu "populaire", peu scolarisé, il est intéressant de souligner que son répertoire en constructions relatives ne se caractérise pas par une restriction, par rapport au locuteur standard idéal, mais au contraire par le fait qu'il couvre les constructions standard et en possède en plus qui lui sont propres.

Cette situation peut recevoir deux interprétations différentes.

— On peut considérer que le locuteur est à cheval sur deux usages distincts, donc que l'hétérogénéité du corpus s'expliquerait par un banal phénomène d'interférence linguistique. Le vernaculaire du locuteur, issu de classes populaires, serait à la source des exemples A et B, manifestations du système de la relative "populaire". L'école ou les contacts professionnels auraient, d'un autre côté, confronté le locuteur au système standard, d'où la présence des formes D, com-

portant des pronoms relatifs, auxquels le système "populaire" serait en quelque sorte réfractaire. A l'appui de cette interprétation, on pourrait citer le fait que les relatives standard à pronoms apparaissent dans des contextes limités : l'antécédent pour *lequel* ou *dont* est un mot abstrait classificateur de type : *état, façon*. On pourrait alors dire que, pour ce locuteur, la relative à pronoms n'est pas d'un usage productif, mais de l'ordre de l'expression lexicale figée : *la façon dont il a procédé*. Il y aurait là lexicalisation d'un usage libre dans le système standard, phénomène d'interférence bien attesté ².

- La deuxième interprétation part du principe qu'il y a une unité du système syntaxique pour l'ensemble des variétés du français, de sorte que tout locuteur français dispose théoriquement de l'ensemble des formes et des constructions qu'autorise ce système. Mais cette compétence ne peut s'actualiser complètement dans les performances des divers locuteurs, du fait de l'intervention des normes de réalisation auxquelles les soumettent leur appartenance à telle ou telle sous-communauté. Cette appartenance les fait entrer dans un ensemble d'interdits qui caractérisent le groupe, comme autant de choix qu'il a faits dans l'ensemble des moyens d'expression que lui offrait le système de sa langue, affirmant symboliquement par là son identité face aux autres groupes.

Dans ce cadre, la présence des relatives à pronoms dans la performance d'un locuteur issu de milieux populaires ne serait plus liée à l'interférence. L'unité du système repose sur la présence, pour tous les locuteurs, de la catégorie des pronoms *qui/quoi, lequel*, la norme à laquelle est soumis le locuteur consiste à n'utiliser que de façon limitée ces pronoms dans la construction relative : dans cet usage, les pronoms seraient ainsi réservés à certaines places syntaxiques, voire à un certain lexique de l'antécédent. Tous les locuteurs pourraient donc construire des relatives à pronoms, mais certains sous-groupes ne tireraient qu'un parti limité de cette ressource. Ces différences d'usage, si grandes que certains ont cru pouvoir parler de deux systèmes différents, sont sans doute liées au statut privilégié des constructions relatives dans le repérage socio-culturel des locuteurs.

La relative est un stéréotype au sens de Labov : elle permet de classer rapidement un locuteur. On peut supposer que l'évaluation se fait dans les deux sens : une grande fréquence de constructions de type A. ou B. classe le locuteur comme parlant un français "populaire", voire "vulgaire", aux yeux de locuteurs qui veulent s'identifier au niveau standard. Mais, inversement, un usage trop fréquent de relatives à pronoms doit marquer un locuteur de milieu populaire comme refusant de s'assimiler, au moins sur ce point, mais peut-être de façon plus générale, au "groupe des pairs". Des considérations sociolinguistiques de ce genre peuvent expliquer la différence de fréquence d'utilisation des divers types de relatives selon l'appartenance sociale des locuteurs et les types de situation de parole.

Mais il se peut aussi que certaines différences d'usage doivent être mises au compte d'une norme de réalisation linguistique des constructions à pronoms qui serait différente en vernaculaire et en standard. Tous les locuteurs peuvent construire des relatives à pronoms, mais, en vernaculaire le type d'antécédent se trouverait restreint à des noms "abstraites", comme dans notre corpus ou à des indéfinis tels que : *tous ceux à qui*, *quelqu'un à qui*, comme cela se dégage d'autres corpus (voir ici même, p. 184).

Un modèle système/norme tel que nous le proposons peut aisément accommoder tous ces faits ainsi que l'observation suivante, qui fait problème si l'on veut maintenir deux systèmes distincts³.

Dans les corpus, on remarque que les locuteurs qui surveillent leur langage font de nombreuses reprises ou des "ratés" dans la construction des relatives. Ces reprises, du type :

les faits que je vous ai parl... mentionnés,
montrent que le système poussait à construire une relative de type A; sous la pression de la norme, le locuteur a substitué un transitif direct au transitif indirect, pour retrouver une construction standard moins marquée sur le plan sociolinguistique.

Il nous faut maintenant expliciter ce que nous entendons par système syntaxique et proposer à partir de là une description des rela-

tives en français. Nous commencerons par critiquer quelques conceptions couramment utilisées dans les études de "variation syntaxique".

II. LES FONDEMENTS LINGUISTIQUES DE LA THEORIE DE LA VARIATION SYNTAXIQUE : EXAMEN CRITIQUE DE QUELQUES POSITIONS

Dans ce qui précède on a supposé que l'on disposait d'une définition de la relative comme unité sous-jacente de langue permettant de rendre compte des relations entre un nom (antécédent) et une construction verbale subordonnée. A partir de là, les divers types d'organisations observées (à place vide, à pronom *qui*, à clitiques ...) étaient considérés comme les diverses réalisations possibles de l'unité sous-jacente, comme les valeurs prises par la "variable" relative.

Cette présentation des données, qui nous convenait pour montrer l'étendue du répertoire de notre locuteur, est précisément ce que nous voulons critiquer. Elle représente la position de beaucoup de grammairiens. Ainsi Gougenheim [63] au chapitre des pronoms relatifs ou conjonctifs :

"la forme unique *que* constitue une variation stylistique avec tous les autres pronoms conjonctifs ..." (p. 181).

Plus loin, p. 182, on remarque qu'il considère aussi comme variantes les diverses constructions en concurrence avec *que* :

"la langue populaire fait un emploi très large de ce *que* : les prépositions qui précéderaient, le cas échéant, les autres formes du conjonctif, *ou bien manquent*, ou bien sont remplacées par des *adverbes*, ou bien sont employées dans la proposition relative devant le *pronom personnel* qui représente l'antécédent."

On aura reconnu les divers types de constructions non standard du corpus dans les sous-rubriques que nous avons soulignées, soit respectivement : A, B.2., B.1. L'analyse de la conception de la variation syntaxique qui se dégage de ces textes est intéressante car elle nous annonce les deux directions principales dans lesquelles sont généralement engagées de telles recherches :

- d'un côté on trouve l'idée de variation syntaxique interprétée comme variation stylistique. Selon la tradition de Bally, dont se réclame

Gougenheim, des variantes stylistiques sont les différentes manières de dire la même chose avec des effets d'évocation de milieu ou de contexte géographique : il y a le style familial, noble, bourgeois, ouvrier, paysan, etc., chacun habillant à sa façon tel ou tel contenu notionnel, par exemple celui qui définit la relative. Cette interprétation pose donc que la variation syntaxique se fait autour d'une unité sémantique posée comme invariante, les différentes constructions étant les variantes stylistiques, variantes libres d'un point de vue structural, qui réalisent l'unité invariante.

Cette conception est explicitée dans tout un courant moderne qui englobe certains états de la pensée de Labov, les études de l'équipe Sankoff-Cedergren à Montréal, les travaux de Keenan et Comrie sur la grammaire universelle.

— Mais d'un autre côté, le deuxième passage de Gougenheim montre que l'on peut construire une théorie de la variation syntaxique, sans poser des invariants sémantiques. On pose comme invariants des relations syntaxiques proprement dites : *fonction* par rapport à un verbe; *représentation de l'antécédent*, et là, les variantes libres sont les divers procédés morphologiques qui marquent ces relations : préposition/adverbe/marque zéro/position des prépositions devant le pronom relatif ou le pronom personnel représentant l'antécédent.

Cette deuxième conception de la variation qui pose non plus des constructions entières ou des stratégies comme variantes, mais seulement des façons différentes de marquer des constructions syntaxiques est aujourd'hui adoptée explicitement ou implicitement par toute une partie de la tradition générative transformationnelle (Chomsky lui-même [76], Kayne [75], Lefebvre [78]). Il ne s'agit pas à proprement parler ici de variation syntaxique, puisque les invariants sont précisément des constructions syntaxiques, mais d'une variation dans la réalisation morphologique de ces constructions.

a) Critique de la conception de la variation syntaxique fondée sur l'idée que les variantes sont :
"des façons différentes de dire la même chose"

Le point de départ de cette position est, à mon sens, une analogie qui présente un attrait intuitif, mais qui aboutit à une po-

sition criticable à la fois sur un plan théorique et sur celui de la méthode.

Ceux qui adoptent cette position partent en fait de l'idée que la variation en syntaxe est un phénomène analogue à ce que l'on connaît sous le nom de variation libre en morphologie ⁴.

Par exemple, on sait que l'on peut définir un morphème de "pronom clitique *sujet, féminin, singulier*", par une série d'oppositions et cela sur l'ensemble des variétés du français. Mais on sait aussi que les réalisations phonologiques de cette unité, que l'on peut désigner sous la forme orthographique standard : *elle*, sont très différentes selon les variétés de langue : /eI/, /e/, /a/, /i/, dans ce cas, puisque ces formes en variation sont définies par les mêmes oppositions de genre et de nombre, on conclut que l'on a affaire à de simples variantes de réalisation d'un même morphème.

Sur ce modèle, on se croit autorisé à dire que l'unité "*relative*" peut être réalisée selon diverses "stratégies" morphosyntaxiques : /que ... clit./, /relatif/, /que ... place vide/. Dans les deux cas, il semble bien en effet que le locuteur dispose de plusieurs façons de dire la même chose, mais cette intuition masque en fait que l'on se trouve dans deux situations linguistiquement très différentes.

Dans le cas de la morphologie, on dispose d'une analyse appuyée sur des critères reconnus proprement linguistiques (étude des distributions, constitution d'un système d'oppositions) pour dégager cette "même chose à dire".

Dans le cas de la variation syntaxique, on se contente le plus souvent de poser l'unité sous-jacente comme le simple résultat d'une intuition sémantique.

Ainsi Keenan et Comrie partent, dans leurs analyses de la relative de la notion de *relative restrictive* définie en termes sémantiques, par opposition sans doute à la *relative descriptive*; puis ils enregistrent les diverses formes que cette notion peut revêtir à travers les langues, formes qui sont dès lors les variantes de la variable "relative". Cette notion de variable est fondée sur une concep-

tion "fonctionnelle" de la morphologie : les morphèmes sont de simples marques qui doivent permettre à l'auditeur de reconstituer l'information sémantique à partir de la chaîne perçue.

On peut résumer la démarche de la manière suivante : la relative est définie sémantiquement, par exemple selon la formulation de Keenan [73], p. 137 :

"la construction relative est un procédé syntaxique *utilisé* par une langue *pour* restreindre les objets auxquels réfère un groupe nominal à ceux pour lesquels une phrase est vraie (cette phrase étant exprimée en surface par la proposition subordonnée. Ainsi une relative en français comme *le garçon qui a volé un cochon*, peut référer à tout objet 1) qui est un garçon, 11) qui est tel que la phrase : *il a volé un cochon* est vraie de lui."

A partir de cette définition, on va déterminer deux fonctions syntaxiques que devront remplir les morphèmes de la langue pour permettre à l'auditeur de reconstituer l'information, résumée ici dans cette formule démarquée de la logique :

le (x), tel que, (x) garçon et (x) a volé un cochon.

a) La morphologie doit indiquer clairement que la construction représentant la proposition *(x) a volé un cochon* est dans la dépendance du nom représentant l'ensemble de référence : il doit y avoir une marque de subordination.

b) La construction doit indiquer à quel argument du prédicat de la proposition correspond la variable liée associée au lexème. Ce que l'on traduit, sans trop de scrupules : la fonction de l'antécédent par rapport au verbe de la subordonnée doit être marquée.

C'est par rapport à cette interprétation fonctionnelle que seront déclarés en variante libre, les clitiques, les relatifs, les places vides : chaque langue ou chaque dialecte d'une langue peut avoir recours à des catégories morphologiques différentes pour marquer les fonctions nécessaires à la reconstruction de la structure logique sous-jacente.

On voit combien une telle approche diffère de celle qui établit des variantes en morphologie.

- sur le plan méthodologique, on n'a plus la garantie que les invariants sont dégagés par des procédures contrôlables; on les pose comme des unités sémantiques "naturelles" que l'on s'attend à trouver dans toute langue.
- sur le plan théorique, on voit que c'est une conception onomasiologique du langage qui la sous-tend : les catégories grammaticales, loin de constituer comme dans les approches sémasiologiques une grille à travers laquelle est saisie et représentée la référence, n'y sont que des moyens de coder les relations sémantiques qui constituent, en dernier ressort, le système de la langue ⁵.

Il est important de remarquer que, pour cette conception, ce ne sont pas seulement des morphèmes individuels qui sont les variantes, mais bien, sous le nom de stratégies, des constructions syntaxiques entières. Les formes y sont donc tenues pour secondes par rapport aux unités conceptuelles qu'elles manifestent.

On peut me semble-t-il faire une critique précise à la position onomasiologique : elle tient à la façon dont sont conçues les relations entre forme et sens. Les formes ayant pour fonction de manifester le sens, on trouvera normal que plusieurs stratégies soient possibles pour "atteindre" un sens donné. Mais la situation inverse, si elle se présentait, créerait de grandes difficultés méthodologiques. Supposons en effet qu'on puisse associer à une construction syntaxique plusieurs interprétations sémantiques différentes, et que ceci soit vrai de la plupart des constructions syntaxiques, comment décider alors de quel côté on doit placer les invariants ? La décision est méthodologiquement impossible à justifier, on ne la prend en fait qu'en fonction de conceptions a priori de ce qui est important dans une langue.

Or il est facile de montrer que les constructions relatives ont des interprétations différentes de celles proposées par K. et C.

Vergnaud [1974, p. 160 sqq.] avait déjà remarqué que l'interprétation ensembliste de la relative restrictive ne couvrait :

- ni les cas de pluriel, quel ensemble en effet représente *hommes* dans les hommes qui habitent dans le parc ?

- ni les cas où la tête de la relative est un nom "non référentiel" :

la manière dont elle a résolu le problème.

Que peut bien représenter l'ensemble des "manières" ?

- ni les relatives bâties à partir d'expressions figées :

le parti qu'il a tiré de la situation

où *parti* n'a tout simplement pas d'interprétation sémantique autonome. L'interprétation sémantique dans ce cas est très éloignée de la forme syntaxique et, dit Vergnaud, serait quelque chose comme :

le tirer parti qu'il a fait de cette situation.

Nous pouvons ajouter que nous voyons mal comment une valeur sémantique calculée en termes de référence peut rendre compte des deux interprétations de la relative déterminative :

celui qui a une belle voiture c'est Paul

celui qui a une belle voiture je l'attends au café Riche

avec dans le deuxième cas la possibilité d'interpréter : "si quelqu'un a une belle voiture".

Toutes ces valeurs montrent qu'il s'agit là d'une unité grammaticale impossible à enfermer dans les limites d'une seule interprétation.

On est donc justifié de proposer une autre version de la variation en syntaxe qui poserait comme invariants des unités syntaxiques et non plus des concepts. Il va de soi que tous ceux qui à la suite de Chomsky défendent l'hypothèse de l'autonomie de la syntaxe adoptent un tel point de vue. Nous allons voir cependant qu'il n'est pas sans poser quelques problèmes.

b) Critique des positions qui posent comme invariants des structures profondes syntaxiques

On trouve une discussion intéressante sur la syntaxe des relatives dans Chomsky [76]. Chomsky prend l'exemple de l'hébreu comme une langue où l'on trouve deux types de relatives distincts sur le plan formel. Chomsky ne précise pas s'il y a des différences d'interpréta-

tion sémantiques entre les deux. Mais on peut noter que les exemples qu'il donne montrent que les deux formes sont compatibles avec l'interprétation ensembliste de la relative déterminative. Nous reprenons ses exemples :

1er type :

ze ha-iž [še (oto) ra' iti etmol]
 c'est l'homme que lui j'ai vu hier = c'est l'homme que
 j'ai vu hier

2e type :

ra'iti et ha-iž še natata li et ha-sefer
 j'ai vu l'homme que vous avez donné moi le livre
 še *mu* katav oto
 que il₁ écrivit lui
 = j'ai vu l'homme que vous m'avez donné le livre qu'il a écrit.

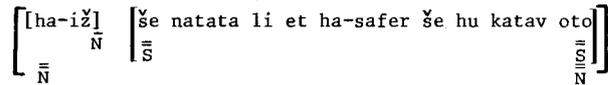
Chomsky rend compte de la différence entre ces deux types de la façon suivante : la grande différence que l'on peut y observer concerne le comportement des pronoms :

- dans le premier type les pronoms qui représentent l'antécédent sont en tête de la relative (se *oto*) et de plus peuvent être omis (nécessairement dans le cas du sujet, signale l'auteur). Ni ces pronoms ni la place vide de construction ne peuvent d'autre part occuper une position quelconque dans la relative, en gros, ils ne peuvent se trouver que dans la construction verbale qui domine dans la relative.
- dans le second type, les pronoms occupent la même position que dans une phrase ordinaire; de plus ils sont obligatoires, et, comme le montre l'exemple choisi, peuvent figurer dans des phrases profondément enchassées de la relative.

Chomsky propose de rendre compte de ces différences en posant deux structures syntaxiques profondes différentes pour chaque type. Leur seul point commun c'est que l'ensemble des éléments de chaque construction est rassemblé dans un groupe nominal.

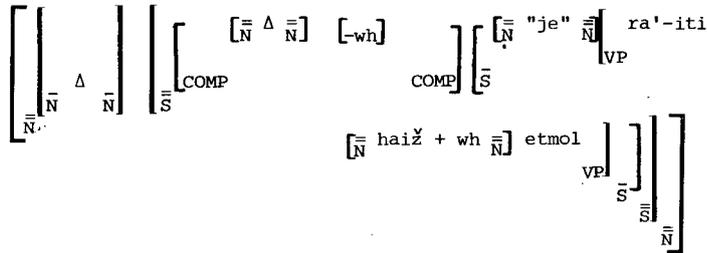
Pour le deuxième type, ce groupe nominal est lui-même composé d'un groupe nominal associé à une phrase ordinaire pourvue de son

complémenteur (se). Aucune transformation n'est à l'oeuvre dans cette construction, les seules contraintes sont de nature sémantique : la subordonnée doit être interprétée comme "disant quelque chose" de l'élément nominal. Soit :

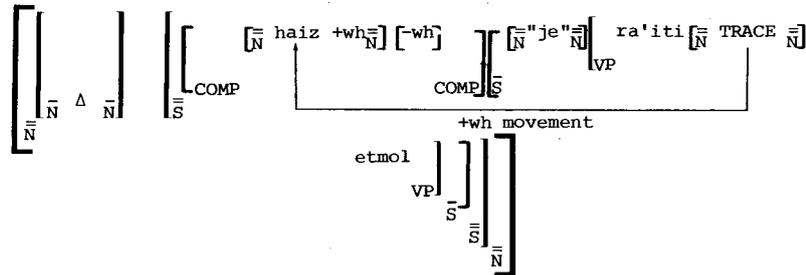


Pour le premier type, au contraire, la structure profonde sera éloignée de la structure de surface : un certain nombre de règles transformationnelles vont intervenir. Soit, d'après Vergnaud [74] et Chomskv [77] :

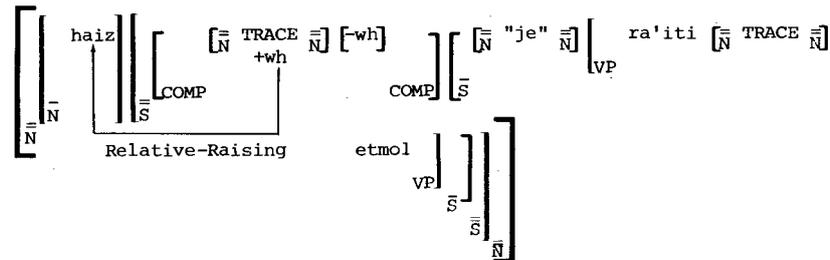
structure profonde :



application de +wh movement :



application de Relative-Raising :



D'autre part, des règles d'épellation vont donner une forme morphologique aux *traces* et à l'élément *-wh* du complémenteur. Soit deux possibilités :

éléments de structure profonde

$$\text{ha-iz} \left[\begin{array}{ccc} [-\text{wh}] & [\text{TRACE}] & \\ \text{COMP} & +\text{wh} & \text{COMP} \end{array} \right] \text{"je" ra'iti TRACE etmol}$$

réalisations :

- | | | | | | | | |
|----|-------|----|-----|---|--------|---|-------|
| 1. | ha-iz | se | oto | ∅ | ra'iti | ∅ | etmol |
| 2. | ha-iz | se | ∅ | ∅ | ra'iti | ∅ | etmol |

Les différences d'organisation entre les deux types de relatives sont donc expliquées par le jeu des contraintes sur les transformations de mouvement ci-dessus. Pour notre part nous partagerions l'idée que l'on peut définir deux structures linguistiques différentes associant des éléments nominaux à des constructions verbales (cf. ma quatrième partie).

Pour l'instant j'insiste sur les points relatifs à l'origine de la variation syntaxique où nous sommes en désaccord avec cette analyse. Ils concernent essentiellement le statut des prétendues règles d'"épellation morphologique". On voit que la présence de ces règles introduit dans cette grammaire la notion de "variation", au sens où une unité syntaxique de base peut se réaliser selon deux ou trois unités de surface.

Considérons en effet les deux "sorties" possibles des règles :

$$\begin{array}{l} \text{hai}\check{z} \check{s}e \text{ oto ra'iti etmol} \\ \text{hai}\check{z} \check{s}e \quad \text{ra'iti etmol} \end{array}$$

On remarque que le pronom *oto* ne figure pas dans la structure de base, il est donné comme la simple manifestation sensible possible de la trace laissée par le *Relative-Raising*. Il semble donc peu important pour la théorie que cette trace soit un pronom (de type semble-t-il démonstratif). Il s'agit là d'un fait idiosyncrasique propre à la grammaire de l'hébreu; en anglais ou en français cette trace serait un pronom *relatif* au lieu d'un *démonstratif*, mais il doit s'agir là de quelque

servitude grammaticale ad hoc dont l'étude n'apprendrait rien d'intéressant sur les mécanismes essentiels de la langue.

D'autres passages du texte montrent que les catégories morphologiques sont traitées systématiquement comme quantités négligeables. Il y est dit que la réalisation morphologique des éléments contenus dans le COMP obéit à des règles capricieuses dans les diverses langues, les deux éléments peuvent être réalisés ensemble, ou un des deux seulement et cela semble évoluer historiquement. Ainsi, pour reprendre une analyse selon ces principes faite en français par Kayne [75], une structure profonde comportant dans le COMP la trace d'un constituant à *N* et le trait *-WH* peut donner lieu aux réalisations suivantes :

$$l'homme \left[\begin{array}{c} \bar{S} \\ \text{COMP} \left[\begin{array}{c} \text{à } [t] \\ +WH \end{array} \right] \left[\begin{array}{c} [-WH] \\ \text{COMP} \left[\begin{array}{c} \bar{N} \\ \text{Paul} \end{array} \right] \left[\begin{array}{c} \text{VP} \\ \text{a parlé } [t] \\ \text{PP} \end{array} \right] \end{array} \right] \end{array} \right]$$

l'homme	à	qui	que	Paul	a parlé (non standard)
l'homme	à	qui	∅	Paul	a parlé (standard)
l'homme		∅	que	Paul	a parlé (non standard).

La dernière forme n'est pas donnée par Kayne, bien qu'elle soit attestée dans les corpus. Si elle est exclue, c'est peut-être par le biais de l'idée que des règles de ce type peuvent être gouvernées par des principes fonctionnels de récupération plus ou moins aisée de l'information (cf. Chomsky, p. 23). Selon ce même principe, on pourrait rendre compte de la présence ou de l'absence de clitique dans la subordonnée :

l'homme que Paul a parlé ∅
 l'homme que Paul *lui* a parlé

le clitique représentant en surface la "trace" [t] laissée par la transformation de *+WH* *mouvnt*, cette manifestation n'étant pas obligatoire (voir les commentaires sur le premier type de relatives en hébreu).

Dans cette conception de la "variation", ce ne sont plus des stratégies entières qui sont déclarées variantes libres, mais des morphèmes individuels. On retrouve cependant l'idée que les catégories morphologiques ont une définition essentiellement fonctionnelle : elles sont là *pour* manifester, *si besoin est*, des éléments profonds et des

relations qui pourraient fort bien s'accommoder d'autres marques : c'est une simple affaire de hasard historique si dans telle langue +WH est réalisé comme un *relatif* et dans telle autre comme un *démonstratif*.

Selon notre point de vue, au contraire, les formes données comme variantes libres de la construction relative à transformation : à *qui*, *que* ... *lui*, *que* ... \emptyset sont des combinaisons de catégories grammaticales de la langue. Or chaque catégorie a sa valeur propre, déterminée par le système des oppositions où elle entre. Il paraît dès lors difficile de considérer comme variantes libres un pronom *clitique* et un pronom *qui* dont les emplois et par là même la valeur linguistique sont différents. On ne peut pas décider que ces formes sont "variantes libres" sous prétexte que, dans une construction particulière, elles jouent un rôle de marqueur comparable : par exemple indiquer la fonction de l'antécédent dans la relative. Qui nous dit que ce rôle de marqueur est celui à partir duquel on doit définir les catégories grammaticales d'une langue ? Cette idée ne vient-elle pas de la façon même dont on a construit la théorie ? En posant des unités abstraites définissant le système sous-jacent on est amené en quelque sorte "par construction" à donner une fonction de marquage aux éléments de surface. Mais cette fonction est peut-être entièrement créée par le modèle. Dans le modèle, le pronom clitique est naturellement interprétable comme marque d'une transformation de mouvement, mais cela ne concerne que cette construction; dans d'autres constructions le clitique n'aura pas de source transformationnelle. On aboutira alors à l'éclatement d'une catégorie dans divers fonctionnements. Rien ne prouve que ce soit là la meilleure description pour l'ensemble des fonctionnements d'un élément grammatical.

Pour être précis, je dirai que la conception fonctionnelle des morphèmes aurait du mal à rendre compte de deux phénomènes :

— qu'en serait-il si des constructions qui sont données comme variantes libres par le système ne l'étaient pas, c'est-à-dire si la valeur sémantique, les possibilités d'emploi de :

l'homme à qui j'ai parlé

l'homme que je lui ai parlé

n'étaient pas les mêmes pour les locuteurs qui peuvent employer les deux, comme notre pompier de Salon ? Ne devrait-on pas être convaincu que clitique et relatifs définissent des structures de langue différentes et ne sont pas simplement des marqueurs vides différents d'une même relation sous-jacente ? (voir sur ce point, ici même, p. 184 sqq.).

- Qu'en serait-il si l'on pouvait donner des règles libellables en termes de traits grammaticaux pour rendre compte de la présence/l'absence de clitique dans :

un gars que je lui ai parlé / *ce que je l'ai vu

sans laisser ces données au hasard d'hypothétiques effets de stratégies de perception ? (cf. plus loin, p. 44).

Il y a bien sûr de sérieux obstacles à l'établissement de tels faits : on ne peut les tirer des données qu'offre le français standard et notre connaissance du vernaculaire est fragile et indirecte. Nous essayerons cependant de travailler dans cette direction, considérant que les chances de rendre compte du système de la langue française sont au moins aussi bonnes si l'on part des données de vernaculaire auxquelles nous pouvons accéder, sans doute fragmentaires, que des données du standard dont on peut être sûr, pour le coup, qu'elles ne représentent qu'un fragment des possibilités de la langue française.

De tels modèles forcent donc à filtrer les données qui ne portent pas en elles-mêmes leur signe de pertinence. Par exemple certains faits qui nous paraissent essentiels seront considérés comme marginaux par la tradition chomskienne. Il est alors intéressant de préciser par quels mécanismes les présupposés d'un modèle peuvent en arriver à faire que leurs utilisateurs écartent de leur analyse des énoncés attestés.

- c) Mise en évidence de certains présupposés courants
qui biaisent l'analyse syntaxique
et par là la notion de système syntaxique

1) Conception étroite des systèmes linguistiques

Si l'on revient à l'analyse de la relative en hébreu, on constate que Chomsky admet très bien que tout locuteur de cette langue ait à sa disposition deux types de relatives. Le système de la langue comporte ces deux possibilités. On ne saurait les affecter à tel ou tel sous-dialecte de la langue et on peut supposer que leur valeur est différente. D'ailleurs, Chomsky lui-même montre que l'on peut dire au moyen des relatives de deuxième type des choses qui sont indicibles dans le premier.

Que se passe-t-il alors pour l'anglais ? Chomsky fait deux remarques sur l'extension des constructions de deuxième type en anglais.

Il note tout d'abord que l'équivalent en anglais standard serait une forme avec *such* :

I saw the man such that you gave me the book he wrote
qu'il trouve marginale ("rather artificial").

Il signale d'autre part dans la note 13 que des constructions telles que celles que nous avons données en français comme traduction de l'exemple du deuxième type sont employées par des locuteurs anglais :

I saw the man that you gave me the book that he wrote it
mais il conclut : "je suppose qu'il s'agit d'un procédé de secours (ancillary process) à ne pas incorporer à strictement parler à la grammaire (de l'anglais). Les seuls arguments qui sont donnés pour cette mise à l'écart ne sont-ils pas des arguments d'autorité ? On ne nous montre pas pourquoi l'introduction de ces données dans le corpus des phrases que doit générer une grammaire de l'anglais est descriptivement impossible. Smith et Wilson [79], p. 29 sqq., dans une discussion du même genre donnent comme franchement agrammaticales des phrases du même genre qu'ils affirment cependant avoir entendues de la bouche de locuteurs anglais :

that's the kind of answer that, when you come to think
about it you find you have forgotten it

l'argument qu'ils donnent pour justifier cette exclusion est que, privée de sa subordonnée en *when*, la phrase devient inacceptable :

*that's the kind of answer that you find you have forgotten
it.

Leur explication pour la présence de ces phrases en anglais est qu'il s'agit de stratégies auxiliaires employées par les locuteurs, en vertu de leur connaissance innée de la grammaire universelle pour parvenir quand même à dire ce qui est grammaticalement indicible en anglais.

En fait, on pourrait très bien, me semble-t-il, rendre compte de ces données en disant que le système anglais, comme le système hébreu comporte deux types de relatives. Que la distribution des pronoms dans le deuxième type de relatives obéit à des règles plus complexes qu'en hébreu, et que si l'usage des relatives du second type en anglais est plus restreint, c'est avant tout parce que des normes extralinguistiques en limitent l'emploi, au premier chef dans l'usage des observateurs universitaires.

Pourquoi cette deuxième description qui est parfaitement compatible avec les données n'est-elle même pas envisagée par les auteurs ? Une des raisons, je pense, est que des préjugés tenaces nous poussent à identifier les langues de culture européenne à leur standard, ce standard devant lui-même répondre à certains critères idéaux. Par exemple qu'une langue bien faite ne comporte qu'un procédé pour rendre une idée, ou tout au moins qu'elle doit comporter un certain degré d'homogénéité. On découpe alors dans les énoncés attestés anglais ou français un secteur qui possède ces propriétés et qui recoupe l'usage standard ou le dialecte "noble" de l'analyste.

Les autres usages sont renvoyés dans le cimetière des dialectes d'où on pense que personne ne s'avisera de les tirer. On voit ainsi des artefacts tels que le "procédé syntaxique majeur" dans une langue servir de base à l'établissement d'une typologie universelle des relatives : Keenan, Comrie [79], proposent de considérer comme acquis que le procédé syntaxique majeur de relativation est pour le français

la construction à pronom. Ce n'est sans doute le cas que dans les grammaires les plus normatives et cela ne correspond en tout cas à aucun usage attesté. Dans tous ces usages il est utilisé plusieurs types syntaxiques de constructions relatives, sans que l'on puisse décider quel pourrait être le "procédé majeur".

Cette conception étroite du système linguistique qui, à vouloir préserver le plus possible d'homogénéité, aboutit à décrire une langue comme une mosaïque de "dialectes", dont on n'envisage que très secondairement de décrire les relations, n'est pas la seule possible. Nous lui opposerons la conception de toute une tradition grammaticale — en fait celle de l'école comparatiste — qui conçoit les systèmes linguistiques comme "permissifs" à l'égard des réalisations possibles qu'en sont les variétés ou les dialectes. Gustave Guillaume en donne une formulation concise en ces termes [64], p. 205 :

"il est impartit à la langue (le système, dans nos termes) d'être faite de conditions en petit nombre, conçues de telle sorte qu'à partir d'elles et dans l'entier respect de ce qu'elles sont, puissent être produites des conséquences de discours des effets de sens dont le nombre très grand tend théoriquement vers l'infini en l'absence de toute limitation assignable".

E. Cosériu en donne une formulation plus accessible, mais aussi plus simpliste dans [59]. C'est à cette conception, qui affirme que les variétés sont reliées les unes aux autres par l'intermédiaire d'un système qui les englobe, que nous rattacherons notre présentation (voir aussi Timberlake [77]).

2) *Le préjugé logiciste dans l'analyse syntaxique*

Il est fondamental dans la version à invariants sémantiques, il joue de manière plus sournoise dans les analyses chomskiennes.

Si nous reprenons la formule logique qu'est censée traduire la relative déterminative, dans la perspective Keenan/Comrie :

le (x), tel que, (x) garçon et (x) a volé un cochon

on s'aperçoit que la présence de la variable (x) dans la forme sous-jacente impose un reflet de cet élément logique dans la forme syntaxique,

compte tenu du principe général de "récupération" de la forme logique qui gouverne les règles de réalisation des formes sous-jacentes. En clair, cette analyse exclut une interprétation "restrictive" pour des phrases comme les suivantes qui ne comportent pas d'éléments interprétables comme représentation de la variable :

B.4. des feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite
soit : les (x), tels que on appelle les pompiers

1. celle que je lui ressemble le plus, de photo (avec l'interprétation : la photo sur laquelle je lui ressemble le plus)
soit : le (x), tel que je ressemble le plus à A.

Pour nous ces relatives peuvent parfaitement avoir une valeur restrictive. Le préjugé logiciste qui exclut a priori de telles formes des cas possibles de relatives déterminatives consiste, on le voit à considérer que les langues doivent rendre l'idée de relative restrictive avec la même syntaxe que les langages logiques dans lesquels on représente l'intuition sémantique sous-jacente. Mais on pourrait parfaitement concevoir qu'une langue fabrique des relatives restrictives sur la base suivante :

le (x), tel que (x) est un feu et { qu'on peut dire de (x) : }
que
il faut appeler les pompiers tout de suite.

Ceci peut ne pas constituer une suite syntaxique bien formée pour un langage logique, mais peut parfaitement être rendu par la syntaxe des langues naturelles au moyen du seul *que*. Pourquoi refuser de telles évidences ?

Dans le cadre proposé par *on wh mouvement*, où est affirmée l'autonomie de la syntaxe, on pourrait croire que l'influence du préjugé logiciste est moins grande. En fait il joue un rôle subtil de guide pour l'analyse et la sélection des données.

Si l'on regarde tous les exemples de relatives qui sont données dans l'article de Chomsky on constate qu'il s'agit

a) de cas mettant en jeu *wh mouw*, c'est-à-dire, d'un point de vue de simple observation, de cas où on trouve un pronom relatif qui joue explicitement un rôle par rapport au verbe de la subordonnée, ou de

cas où l'on peut constater que la construction verbale présente une place vide (la place qui correspond au *wh* déplacé, puis effacé).

b) De cas, comme le deuxième type hébreu, où il y a un pronom coréférent à l'antécédent dans la relative.

Or si nous reprenons les exemples réels de français cités plus haut, il nous semble qu'ils débordent ces cadres :

B.4. des feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite

1. celle que je lui ressemble le plus de photo
2. le faisan que le chien fait l'arrêt.

Il nous semblerait très artificiel d'analyser ces exemples au moyen de *wh* mouvement et d'effacement du mot *wh*. On peut alors se demander pourquoi le modèle les ignore. Un passage du texte montre à notre sens clairement que la description les exclut a priori et cela, nous semblerait-il sur la base de préjugés logicistes.

Après avoir défini les structures syntaxiques des relatives, en apparence indépendamment des interprétations sémantiques qu'on peut en faire, Chomsky montre comment il ferait le lien entre syntaxe et interprétation. Il propose pour cela une règle sémantique de "prédication" qu'il formule ainsi que ses conséquences, p. 14 :

"La règle d'interprétation pour les relatives demande que la relative soit considérée comme une fonction propositionnelle (open sentence) instanciée par l'entité à laquelle réfère le NP dans lequel la relative apparaît. Donc il doit y avoir un NP dans la relative interprétable comme n'ayant pas de référence indépendante, i.e. un pronom avec les inflexions appropriées qui peut être interprété anaphoriquement. Cette exigence est automatiquement remplie quand la relative est formée par une règle de mouvement. Les phrases comportant une dislocation à gauche ont une règle semblable. Dans le cas le plus strict, lorsque l'élément disloqué est un groupe nominal (c'est le cas des relatives du deuxième type en hébreu) la situation est comparable à celle des relatives.

On voit comment les "exigences" de la logique ont des conséquences sur les formes syntaxiques de la langue. Seules les formes qui correspondront à la syntaxe classique des prédicats seront grammaticales. Nous contestons la légitimité de ce filtrage, qui revient à considérer comme

allant de soi que la relation entre sens et syntaxe est la même dans les langues et dans les langages logiques. Supposons en effet que nous adoptions une autre définition sémantique de la relative ou que nous complétions la définition sémantique de Chomsky par une règle d'interprétation pragmatique : une relative peut aussi être interprétée comme suit : l'entité visée par le groupe nominal est telle que "je puis dire d'elle le contenu de la relative". Il y a ainsi une catégorie de feux devant lesquels je puis dire : "il faut appeler les pompiers tout de suite" et ce sont précisément :

les feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite
et qui s'opposent à ceux qui autorisent moins de zèle.

Avec cette extension (qui correspond bien à notre sens à l'usage), on n'est plus autorisé à écarter de l'analyse comme non interprétables les phrases que nous avons citées plus haut.

Comment les y intégrer ? Le modèle proposé pourrait sans doute le faire à moindre frais en étendant les possibilités de construction de type hébreu en français et sans doute en anglais. Mais cette solution ne nous paraît pas aller au fond du problème. Outre les préjugés fonctionalistes et les préjugés logicistes, il nous semble que le descripteur doit écarter aussi ceux qui tiennent à la conception même de la syntaxe qu'il affirme dans son modèle.

3) La sélection des données par les modèles déductifs

Si nous reprenons les exemples de relatives en hébreu, on constate que l'analyse proposée les distingue par le fait qu'un type met en jeu des transformations alors que l'autre constitue la version directe d'une construction engendrée par les règles de base. Or il existe entre les deux types une différence que l'on peut repérer dans la séquence attestée :

Dans le premier cas le nom est construit avec le déictique *ze* alors que dans l'autre on note la présence de l'élément *et*. Cette différence de déterminant est peut-être essentielle dans la définition des deux types : on peut se demander s'il n'y a pas là l'indice de mo-

des différents de dépendance entre la relative et l'antécédent. On aurait alors envie de faire une étude complète de la distribution des déterminants pour chaque type de relatives. Mais une telle étude n'est pas essentielle au traitement des données dès lors qu'elles ne sont qu'une illustration pour une discussion sur la nature transformationnelle ou non des constructions. Il se pourrait donc que le souci de répondre d'abord à des questions propres au modèle choisi soit un obstacle à l'établissement d'une typologie exhaustive des relatives.

Nous ne pouvons nous prononcer sur l'hébreu, mais, pour le français, nous tenons que toute analyse des relatives doit reposer sur une telle étude. Ainsi la présence ou non d'un clitique coréférent à l'antécédent, que ce modèle pense pouvoir régler par des considérations fonctionnelles, apparaît très vite reliée de façon subtile, mais descriptible en termes distributionnels, au type de déterminant de l'antécédent :

*ce que je l'ai vu qu'une fois je m'en rappelle pas
 une fille qu'on la voit qu'une ou deux fois par semaine
 ça vaut pas le coup (cf. p. 44).

III. CADRES POUR L'ETUDE DES RELATIONS SYSTEME NORME DANS LES RELATIVES EN FRANÇAIS

Pour l'ensemble des raisons qui précèdent, il nous semble impossible d'utiliser, aussi bien les modèles qui proposent des invariants sémantiques que des modèles où les invariants sont des structures syntaxiques "abstraites". Bien plus, c'est la notion même de "variante syntaxique" qui est mise en doute par la discussion qui précède. Nous serions ainsi tentés d'opposer à l'idée que des constructions différentes peuvent constituer des variantes syntaxiques, une critique radicale qui affirme que deux constructions qui comportent des unités morphologiques différentes, sont deux entités linguistiquement irréductibles, chacune avec sa valeur sémantique propre, ce qui peut se vérifier par une étude distributionnelle minutieuse.

Cependant cette position radicale doit répondre à certaines objections :

- il semble bien qu'il y ait des cas où des constructions soient vraiment synonymes
- il va y avoir autant de grammaires que d'usages propres aux divers groupes de locuteurs, et donc que cette position aboutit à nier la notion de système linguistique qu'elle dissout dans un insaisissable continuum dialectal.

Sur le premier point nous répondrons qu'à notre sens tous ces cas se rencontrent dans des usages standard où les locuteurs sont en quelque sorte contraints par l'institution à poser la synonymie. Ceci nous amènera à critiquer les données sur lesquelles on travaille, et avant tout le statut du standard.

Nous répondrons à la seconde par une analyse plus fine de la notion de norme.

a) deux types de normes à la source des variétés d'une même langue

1) *Norme de réalisation linguistique*

Si l'on définit le système syntaxique d'une langue comme l'ensemble des relations que l'on peut poser entre ses catégories grammaticales, on observe sur ce point des décalages entre les divers groupes de locuteurs : il s'agit là à notre sens des diverses manières selon lesquelles sont réalisées par chaque groupe les potentialités du système : les différences entre ces normes de réalisation peuvent toujours recevoir une description systématique.

Ainsi il serait important de revoir la définition syntaxique des relatives de façon à pouvoir dire que les locuteurs français ont à leur disposition un système qui leur permet, entre autres, de construire des relatives où l'antécédent ne figure en aucune façon dans la subordonnée, ni sous forme de pronom coréférent, ni sous forme de place "vide". Nous formons cependant l'hypothèse qu'il existe deux formes

proprement linguistiques de réalisation de cette construction (voir p. 38 sqq.);

— certains locuteurs limitent ces constructions au cas où l'antécédent porte le trait + *locatif* : ils acceptent 4. et refusent 5. :

4. la voiture que j'allais à la mer (interprété :
dans laquelle)

5. le couteau que je tue les poulets

— d'autres locuteurs acceptent 1) et 2) et d'autres énoncés du même type :

6. je payais l'essence que je roulais

7. la serviette que je me suis essuyé.

Comme la différence d'usage repose sur une règle qui mentionne le trait + *locatif*, dont on peut montrer qu'il intervient dans d'autres règles, nous dirons qu'il s'agit là d'une norme de réalisation linguistique du système. Le décalage qui en résulte ne peut en aucun cas être interprété en termes de variation libre : certains locuteurs emploieraient *que*, là où d'autres utiliseraient *avec lequel* ou *que ... avec*; entre les deux usages, il y a un découpage différent du sens. Ainsi un énoncé comme :

la voiture que j'allais à la mer

a deux valeurs différentes : dans un usage il ne porte que l'interprétation locative; dans l'autre sa valeur le rend apte à la fois à l'interprétation instrumentale et à l'interprétation locative. Il y a catégorisation différente dans les deux cas. Il y a là le même type de décalage que celui qu'on observe entre deux locuteurs dont un utilise le surcomposé dans les principales alors que l'autre n'y utilise que les temps composés. Un énoncé comme :

j'ai mangé de l'oie

est interprétable comme un passé ponctuel *ou* un passé révolu par les locuteurs qui n'utilisent pas le surcomposé dans ce contexte, et seulement comme un passé non révolu par les locuteurs qui opposent :

j'ai mangé de l'oie / j'ai eu mangé de l'oie⁶.

Dans ces deux cas nous disons qu'il y a différence au niveau de la norme et non au niveau du système, car l'ensemble des locuteurs

dispose de la construction relative sans trace de l'antécédent ou de la catégorie de surcomposé. Ce sont seulement les contextes d'emploi de ces unités qui changent, et qui changent selon des sous-catégorisations linguistiquement pertinentes :

+/- locatif, différence principale/subordonnée.

L'hypothèse que l'on peut faire est que le nombre de paramètres qui peuvent intervenir dans la création de ces décalages n'est pas en nombre infini et qu'ainsi la notion de système ne disparaîtra pas. Cette hypothèse peut être vérifiée dans le domaine des "relatives".

2) *Système et norme sociolinguistique*

Nous voudrions opposer le rôle de la norme linguistique que nous venons de définir à celui des normes proprement sociales qui régissent les usages linguistiques. Cette distinction n'est pas facile à établir. Au niveau des données on constate simplement que certaines formes sont bannies de l'usage d'une sous-communauté. Mais dans le second cas, nous avançons que les limitations ne peuvent être décrites systématiquement en termes d'unités linguistiques. Elles relèvent plutôt du type d'exclusion que le "tabou" fait peser sur les productions symboliques d'une société. Le tabou peut être motivé par des raisons fonctionnelles : on ne doit pas prononcer tel mot parce qu'il attire la malédiction, parce qu'il peut rendre l'auditeur malade ... Il peut être aussi arbitraire : on ne fait pas ça, on ne se tient pas ainsi, parce que ça ne se fait pas. Les prescriptions normatives d'origine sociolinguistique sont aussi de ces deux types :

- interdit non justifié fonctionnellement

Vaugelas [1] condamne le tour : *dans la confusion que d'abord ils se présentent à elles* en ces termes : "qui ne voit qu'il faut dire, *dans la confusion avec laquelle ... que* ne se met pas toujours bien pour *avec* ou quelque autre préposition".

La référence indiquée à l'auditoire universel montre qu'il s'agit ici d'une prescription non motivée, cherchant à imposer un usage

au détriment d'un autre. On remarquera que cette condamnation s'appuie inconsciemment sur la différence de normes linguistiques que nous avons signalée plus haut à propos d'exemples contemporains et qui semble donc avoir traversé les siècles (*que* seulement avec une interprétation locative pour certains locuteurs). Vaugelas s'appuie donc sur sa grammaire pour condamner celle des autres. L'exclusion de cette phrase de l'usage de Vaugelas et de ses pairs est parfaitement légitime du point de vue linguistique, mais l'autorité de son interdit va imposer sans raison une norme non linguistique dans l'usage de ceux qui ne connaissent pas la limitation mentionnée plus haut.

— *interdit justifié fonctionnellement*

Parfois on cherche à motiver le tabou. On explique que la forme rejetée est contraire aux règles de la logique ou de la communication entre gens raisonnables. Les grammairiens fabriquent alors un système à fondement fonctionnel : pas de redondance, pas d'ambiguïté, qui vient tailler dans les productions autorisées par l'organisation faite d'oppositions et de catégorisations purement formelles que l'on peut appeler système grammatical. Cette sélection des formes qui paraissent le plus conformes à l'idée que telle classe de telle société se fait de ce que devrait être une langue ne peut être décrite de façon régulière en termes de catégories linguistiques; elle ne peut se comprendre qu'à l'intérieur d'une étude des rapports entre la langue et le mouvement des idées à une époque donnée. On peut se convaincre aisément de cela en suivant l'histoire de l'exclusion de la langue soutenue des formes :

celui que je te parle / un homme que je lui parle

(par exemple dans l'H.L.F. de Brunot).

Le travail social sur la langue ne va pas seulement dans le sens de la réduction des moyens d'expression, il procède aussi à des enrichissements lorsqu'il lui semble que le système grammatical est inapte à exprimer certaines idées; ou simplement lorsque les grammairiens veulent modeler leur langue à l'image d'une plus prestigieuse. On sait qu'il est impossible de montrer qu'un système syntaxique empêche une langue d'exprimer certaines idées ou certains concepts. Cepen-

dant les exemples historiques ne manquent pas de langues qui ont emprunté à d'autres des types de subordination et particulièrement des relatives. S. Kuno [75] indique par exemple que le japonais des traductions, à la différence des autres usages, possède des *pronoms* relatifs. Les divers usages possèdent bien entendu des relatives (p. 234). Des problèmes analogues semblent bien se poser pour les relatives françaises.

On voit donc qu'un des obstacles majeurs à l'étude des variétés d'une langue de culture est le statut de la variété standard : celle dont l'histoire est la plus marquée par l'intervention des normes sociolinguistiques :

- d'un côté les faits de langue qui la constituent sont les seuls qui sont acceptés comme des données irréfutables et l'on vient de voir les manipulations dont ils sont issus.
- de l'autre tous les commentaires qui ont justifié ces choix en viennent à passer pour le système linguistique du français lui-même, sans qu'on se donne le plus souvent la peine de vérifier si cela est conforme aux résultats d'une honnête description.

En résumé, en étudiant le standard, on croit étudier une langue et l'on étudie dans beaucoup de secteurs un bricolage de la langue. La pratique scolaire a si bien intériorisé chez les locuteurs ces données et leurs analyses que les jugements d'acceptabilité en sont pervertis. On en arrive même à parler de système du français standard, à le constituer en référence pour les autres études, alors que tout porte à y voir un bricolage fonctionnel d'un ensemble de normes de réalisation sociolinguistiques.

- b) L'usage standard ne forme pas un système
mais une norme de réalisations

Pour des raisons qui tiennent à la fois au prestige de la langue littéraire et à la méconnaissance du détail des formes vernaculaires, les analyses des relatives en français ont toujours été faites en référence au paradigme des relatifs de français standard, posé comme système. Ceci a eu deux conséquences :

- la première que le plus souvent les productions vernaculaires ont été jugées aberrantes parce qu'elles étaient analysées à travers les catégories qui avaient été établies pour le standard. Même des auteurs comme Damourette et Pichon, dont l'attitude descriptive est irréprochable pour ce qui est des tours comme : *le gars que sa femme est malade*, se laissent aller à dire que la forme : *le truc que je t'ai parlé* est une "dégénéscence" alors qu'elle est attestée depuis la plus ancienne langue ⁷. Si l'on peut en juger ainsi, c'est seulement en partant du principe qu'une construction relative doit exclure le plus possible d'ambiguïté, mais il s'agit là de considérations fonctionnelles et non plus descriptives. De ce dernier point de vue, ces formes sont parfaitement régulières.
- La deuxième conséquence, c'est que même en reconnaissant un système vernaculaire avec ses lois propres, certains auteurs affirment qu'il existe parallèlement un système standard homogène, qui n'a pas besoin pour être décrit d'être replacé à l'intérieur d'un système plus vaste. Pourtant les indices historiques ne manquaient pas pour suggérer le caractère composite des constructions relatives en standard. Par exemple dans ce texte de Brunot :

"aux cas obliques, il était beaucoup plus difficile de classer les formes de relatif, car elles étaient nombreuses, hétérogènes et disparates. Prenons le datif. On avait d'une part un pronom marquant le genre, le nombre et le cas : *auquel*, *à laquelle*, d'autre part un pronom *à qui*, marquant le cas mais ne marquant ni le genre ni le nombre, un pronom à quoi, originairement de genre neutre mais depuis longtemps appliqué aux autres genres, enfin un pronom *où*, ne marquant ni genre ni nombre et s'employant pour d'autres cas. Comment la langue allait-elle se guider ici ? L'instinct populaire, si sûr, et qui produisit dans les formes démonstratives une si admirable classification, n'eût pas suffi, même à une autre époque, parce que le peuple fait peu de phrases relatives compliquées, et en outre parce qu'il avait pour construire celles qui lui sont familières un tour simple, aussi analytique que possible, par suite tout à fait apte à son génie : *la femme que je lui ai donné ma parole* ... Au XVII^e siècle, ce tour vulgaire n'avait plus aucune chance d'être accepté par les lettrés, qui allaient donc avoir, non plus à rédiger, *mais cette fois à créer*, sans guide et *d'après leurs seuls raisonnements*, un chapitre de syntaxe." (Brunot H. LF. III, 2e partie, p. 503).

Il nous semble impossible d'ignorer ces données historiques lorsqu'on aborde l'étude des relatives en français : il y a eu dans ce domaine une intervention raisonnée des grammairiens à partir du XVIIe. A notre sens une étude des relatives doit donc intégrer des données de cette époque pour mesurer le poids de cette intervention. Si on le fait, et si l'on raisonne avec des données de vernaculaire contemporain, il devient impossible de soutenir que le standard constitue un système indépendant; il s'agit bien plutôt d'une norme de réalisation de tout un ensemble de constructions regroupées artificiellement sous le terme de "relatives". On ne peut en donner une description cohérente que si on montre comment elle a été découpée dans l'ensemble des potentialités que le système offrait aux locuteurs.

IV. ESQUISSE D'UNE PRESENTATION DU SYSTEME FRANÇAIS DES RELATIVES ET DE SES RELATIONS AVEC LES NORMES DE REALISATION

Cette présentation reprend des résultats qui sont argumentés en détail dans un ouvrage en préparation sur la morphosyntaxe du français et dans une étude sur le morphème *que* en français⁸. Elle est donnée ici sous forme d'un ensemble d'hypothèses qui constituent en quelque sorte un défi à relever.

Le premier défi est qu'il est légitime d'isoler les deux constructions suivantes d'un ensemble d'autres constructions qu'il serait nécessaire de poser si l'on voulait rendre compte de l'ensemble des énoncés intuitivement analysables comme des relatives (greffes, relatifs de "liaison", relatives "prédicatives" ...).

Nous restreindrons donc notre attention aux deux types de constructions caractérisables de la façon suivante :

a) *construction verbale sous dispositif nominalisateur* :

ce que je te parle / ce dont je te parle

b) *construction nominale régissant une construction verbale* :

un truc qu'on s'en sert pas tous les jours

1) Système

A. Dispositif nominalisateur de construction verbale

Dans cette construction, l'élément constructeur est un *verbe*. Cependant cette construction verbale se présente sous un *dispositif* particulier (voir ici même la définition de cette notion dans l'article de Cl. Blanche-Benveniste).

Dans ce dispositif l'élément de tête représente la réalisation d'un élément de la réaction du verbe, selon un principe que l'on retrouve en partie dans :

c'est *ça* que je t'ai parlé / c'est *de ça* que je t'ai parlé

Mais à la différence de ce cas, où l'ensemble du dispositif a statut de construction verbale autonome, le dispositif que nous étudions comporte un élément nominalisateur tel que l'ensemble peut fonctionner comme un groupe nominal :

{ ce que je t'ai parlé / ce dont je t'ai parlé } m'ennuie
 { celui que je t'ai parlé / celui dont je t'ai parlé }
 GN

Je choisis d'illustrer le dispositif par une réalisation pronominale⁹, car on y trouve une manifestation morphologique claire des éléments d'analyse syntaxique proposés :

1.

ce	[\emptyset]	[\emptyset]	que	[je]	[t']	[ai parlé]
article	élément pronominal	pronom adjoint	\emptyset			

{ réalisation de la place P3 de la valence verbale }	P0, P2, constructeur verbal
---	-----------------------------

Lorsque l'élément nominal est lexical au lieu d'être pronominal on a des réalisations telles que :

A.2. *une vérification* qu'on vous demande de procéder c'est ...

E.1. *l'état dans lequel* elle se trouve

et on peut montrer que ces exemples ont une structure 1.

A.1. Organisation morphologique

La combinatoire entre les éléments pronominaux de tête qui constituent le minimum indispensable à la réalisation de la construction et les éventuels pronoms *qui* nous livre une organisation en traits sémantico-syntaxiques qu'il convient de dégager en premier lieu : elle vaut quelle que soit la place syntaxique construite par le dispositif, et elle constitue la charpente sur laquelle s'appuient les réalisations lexicales, selon l'hypothèse centrale de l'"approche pronominale".

Je réserverai le cas des éléments construits sur la base *lequel*, pour restreindre l'étude aux formes : *qui*, *que*, *quoi*, *dont*, *où*.

A.1.1. Particule

A la suite de divers auteurs ¹⁰ et avec des arguments propres à notre cadre qui seront développés dans Cl. Blanche-Benveniste et alii (à paraître), je considère que *qui*, sujet et *que* dans tous les cas ne sont pas des pronoms relatifs mais des particules de subordination comme dans :

je trouve *qu'*il faut partir
l'idée *que* tu es parti m'est insupportable.

Elles se différencient essentiellement des pronoms en ce qu'elles ne sont marquées d'aucun trait du type +/- *pers.* ou +/- *individ.* de sorte qu'elles sont compatibles avec toute sorte d'antécédent :

ce qui me gêne / celui qui me gêne / le type qui ... / la chaise qui
ce que je vois / celui que ... / le type que ... / la chaise que ...
ce que je te parle / celui que je ... / le type que je ... / la chaise que je

De plus elles ne réalisent aucune place de rection et peuvent donc apparaître dans n'importe quel contexte syntaxique dans ce dispositif. Le pronom, au contraire, réalise toujours une place de rection.

A.1.2. Pronoms : *qui* prépositionnel, *dont*, *où*, *quoi*, sont des pronoms

Du point de vue du système nous posons qu'ils sont affectés
i) du trait +/- *individuel* selon une répartition qui trouve son équivalent dans le domaine clitique :

- lexicque "non humain" avec pronom + *indiv.*

des *bassesses* à *qui* vous devez la clarté (Molière, *Sgan.*, 388)

cf. :

à ce *moteur* il faut jamais *lui* mettre de l'huile comme ça

- lexicque "humain", avec les pronoms - *ind.*

la dame *de quoi* nous parlions (cité par Marchello-Nizia [80],
p. 162)

cf. :

ma *belle-mère* je ne pense plus qu'à ça

il a trois ou quatre *fils où* son coeur s'intéresse (Sévigné, *Lex.*,
article *où*)

cf. :

cette *fille* tu t'y intéresses trop.

Ce système, qui était parfaitement illustré par l'usage des écrivains du XVIIe, a été ensuite bouleversé dans des conditions que j'esquisserai à la rubrique "normes de réalisation". Le parallélisme frappant qu'on y observe, avec la morphologie des pronoms clitiques, me semble déjà prouver qu'au XVIIe la langue n'avait pas besoin de grammairiens pour mettre de l'ordre dans le système de la relative, contrairement à ce qu'affirme Brunot dans le texte cité p. 166 ¹¹.

Le point essentiel sur le plan morphologique est que comme pour les pronoms clitiques, les traits de type "humain", "chose", de l'"antécédent" ... n'interviennent pas dans le choix du pronom, c'est ce dernier, au contraire, qui catégorise les éléments lexicaux en +/- *individuel*. Le choix du pronom est en fait déterminé par son type de relation au verbe, comme il va être montré dans la partie syntaxique :

A.2. Organisation syntaxique de ces deux constructions

A.2.1. Limites comparées de la construction à particule et de la construction à pronoms

valence verbale :

particule	pronom
(sujet) P0 une personne <i>qui</i> serait été électro.	non attesté
(objet) P1 celui <i>qu'</i> on déplace	non attesté
(à N) P2 celle <i>qu'</i> on vous demande de procéder	<i>à qui</i> on vous de- <i>à laquelle</i> mande de <i>à quoi</i> (XVII) procéder
(de N) P3 ceux <i>qu'</i> on se sert	<i>dont</i> on se sert

Rem. 1 : aucun usage ne présentant de pronom en P0, P1, je mets cette limitation au compte du système bien que je ne puisse pas en rendre compte parfaitement.

Rem. 2 : nous revenons plus loin sur la syntaxe des pronoms dans ce cadre.

Rection verbale : nous donnons quelques exemples :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| 8. l'endroit que je vais à la pêche | où je vais à la pêche |
| 9. la façon qu'elles sont accueillies | dont elles sont accueillies |
| 10. la raison qu'elle a fait ça | pour laquelle elle a fait ça |
| 6. l'essence que je roulais | avec laquelle je roulais |

Dans tous les cas, l'élément de tête ne peut être interprété comme un antécédent autonome auquel se raccrocherait la construction verbale. On doit cependant distinguer deux organisations syntaxiques que la disposition ci-dessus pourrait pousser à considérer comme des "variantes".

Dans la construction à pronoms, la catégorisation, le découpage des compléments est le même que celui qu'on observe en dispositif direct :

j' <i>en</i> parle	(dont)
je vais à la pêche <i>là</i>	(où)
on les accueille <i>comme ça</i>	(la façon dont)
je roulais <i>avec ça</i>	(avec laquelle)
elle a fait ça <i>pour cette raison</i>	(pour laquelle)

le jeu des clitiques ou des prépositions indique quel choix a été fait dans la gamme des éléments de rection possibles.

En revanche dans la construction sans pronom, la syntaxe se contente d'indiquer que l'élément de tête est dans la rection *au sens large* de la construction verbale qui suit. Des considérations secondaires précisent l'interprétation à donner :

- lorsqu'il est net que le verbe présente une "place vide" à droite de *que* :

celui que je ressemble / ?je ressemble,

l'élément de tête complète indiscutablement la construction et peut être considéré comme P2 du verbe.

Dans les cas où le verbe peut fonctionner seul deux interprétations restent possibles :

celui que je parle

s'agit-il de quelqu'un dont je parle ou d'un colloque où je prendrai la parole ? Seul le lexique de l'élément de tête nous permettra de préciser, avec des chances d'erreur, puisque la structure grammaticale n'impose rien :

l'ami que je te parle (préférentiellement "dont je te parle")
le colloque que j'ai le plus parlé ... (préférentiellement *où*)

- lorsqu'il ne s'impose pas de rattacher l'élément de tête à une place de valence du verbe, la grammaire indique seulement que l'élément de tête est dans la rection du verbe sans autre précision. Le lexique en jeu ou des adverbes ou encore des prépositions permettent de *préciser* l'interprétation selon des principes qui relèvent de la cohérence discursive plus que de la syntaxe :

On trouve ainsi :

7. c'est la serviette que je me suis essuyée
c'est la serviette que je me suis essuyée *avec*
c'est la serviette que je me suis essuyée *dessus*

le tiroir que j'ai mis l'argent
le tiroir que j'ai mis l'argent *dedans*,
le tiroir que j'ai mis l'argent *dessus*, à côté, etc.

C'est la combinatoire sémantique entre les lexèmes et les éventuelles spécifications adverbiales ou prépositionnelles qui permet d'interpréter

sémantiquement la relation syntaxique unique posée par le dispositif dans tous les cas. C'est le même principe qui joue dans des énoncés non relatifs comme :

cette serviette-là, je me suis essuyé
 cette serviette, là, je me suis essuyé avec
 cette serviette, là, je me suis essuyé dessus.

Il serait donc illusoire de poser une équivalence syntaxique, comme on le propose souvent entre :

la serviette que je me suis essuyée
 la serviette que je me suis essuyée avec
 la serviette avec laquelle je me suis essuyée

la valeur grammaticale des trois tours n'est pas la même (pour le statut du pronom, voir p. 184); le premier tour permet ainsi de ne pas préciser le rapport, ce qui peut être une ressource intéressante :

- B.4. les feux qu'il faut appeler les pompiers
- 2. un faisan que le chien il fait l'arrêt
- 10. la fille qu'on va à la mer
- 11. celle que je lui ressemble le plus de photo ...

On dit chaque fois autre chose que si l'on avait utilisé un tour pronominal ou une spécification qui aurait imposé un choix entre *avec*, *sur*, *à propos de* ...

J'ajoute que cette analyse vaut aussi pour le dispositif en *c'est ... que* avec cette différence très intéressante que le découpage prépositionnel de la rection est possible pour la construction à particule comme pour la construction avec pronom :

- 11. c'est pas le foyer que je suis content
 (c'est pas *du* foyer que je suis content)
 (ce n'est pas du foyer dont je suis content)

- 12. c'est pas le gars de la Renaude qu'elle a eu le ballon

(qui aurait comme paraphrase approximative en standard : ce n'est pas avec/par son ami de la Renaude que cette fille s'est trouvée enceinte).

A.2.2. Syntaxe des pronoms *qui*, *quoi*, *où*, *dont*

Je fais l'hypothèse que la syntaxe de ces pronoms est gouvernée par leur rapport au verbe du dispositif selon des principes identi-

ques à ceux qui régissent la syntaxe de *lui, y, en*. Dans le système, donc, les pronoms "relatifs" ont une syntaxe et une morphologie parallèle à celles des clitiques. L'usage qui représente le mieux ce système est celui des écrivains de la période qui va du moyen-français au XVIIe.

i) *valence verbale* :

lorsque les pronoms "relatifs" réalisent une place de valence du verbe leur distribution en fonction du type de verbe suit de près celle des clitiques. Je vais l'établir sur la place P2 (compléments en *à N*), on peut le vérifier aisément sur P3 :

types de verbes ¹³	distribution des clitiques et semi-lex.	distribution des pronoms <i>qu-</i> ("relatifs")
+ pers' parler donner	lui * y * à lui parler * à ça	à qui * où parler * à quoi
+ pers' appartenir ressembler - pers	lui y * à lui appartenir à ça	à qui où appartenir à quoi
- pers consentir remédier réduire	* lui y * à lui réduire à ça	* à qui où réduire * à qui à quoi
- pers penser + pers" attacher	* lui y à lui penser à ça	où penser à qui à quoi

Ces tableaux ont été tirés de l'examen d'un corpus de textes de moyen-français et des *lexiques* de la collection des Grands Ecrivains de la France (Molière, Racine, Sévigné).

Les faits cruciaux sont qu'on y rencontre des exemples comme :

... soulagement où je n'aurais jamais pensé (Sévigné, lexique G.E.F., art. *où*)

mais jamais d'exemples du type :

le N à *qui* je suis réduit

le N { où j'ai parlé hier / à quoi
à quoi

On voit donc que la syntaxe de ces pronoms *qu-* ne dépend pas de leur antécédent mais bien du verbe qui les régit lorsqu'ils occupent une place de valence.

Le parallélisme avec les "pronoms personnels" n'est cependant pas total car la forme à *qui* recouvre les emplois de *lui* (clit) et de à *lui* (semi-lexical).

On peut supposer que cette "neutralisation" a succédé à un état de langue qui possédait en *cui* un parallèle plus exact avec *lui*.

ii) *rection verbale* :

dans le domaine des compléments qui ne sont pas déterminés par un type de valence particulier, on peut poser que :

préposition + qui est équivalent à *préposition + lui*
préposition + quoi " " " *préposition + ça*

Là encore sans que les traits lexicaux de l'antécédent président au choix du relatif, qui dépend seulement de +/- *individuel* :

j'ai une petite barque et des gens *avec quoi* je prétends enlever
la belle

(Molière, *Don Juan*, I, ii)

une de ces injures *pour qui* un honnête homme doit périr

(*ibid.*, III, iii).

Dans le premier exemple les "personnes" sont incluses dans un ensemble donné comme un "collectif"; dans le second exemple il s'agit d'un ensemble énumérable d'injures dont chacune a son importance, ce qui est suggéré par le trait + *ind.*

iii) *deux découpages syntaxiques dans la rection* :

Nous avons opposé plus haut la construction unique des éléments rectionnels dans le système à particule au découpage articulé sur le système des prépositions

que l'on trouvait dans les constructions à pronoms. En fait, les constructions à pronoms offrent deux possibilités : à côté du découpage prépositionnel, il existe un "découpage large" à deux termes des compléments réactionnels : où pour tous les compléments qui pourraient être affectés d'un trait *locatif*, avec les nuances de *but*, *destination*; *dont* pour le domaine des valeurs "ablatives", *moyen*, *cause*, *propos*. Ce ne sont là que des indications repères, l'important est de comprendre que l'on peut atteindre n'importe quelle nuance référentielle à travers cette organisation de la réaction, qui trouve son équivalent par *en* et *y* dans le domaine des clitiques.

Ainsi lorsque Rousseau écrit :

"une édition *dont* je ne me soucie point de devenir peut-être un jour responsable au gouvernement de France *de ce qui* peut y déplaire à quelque ministre de mauvaise humeur ..."

je ne pense pas qu'il faille y voir, comme Littré, qui cite ce passage à l'article *dont*, une phrase mal construite où il y aurait redondance entre *dont* et *de ce qui*. Le *dont* peut être compris comme *reactionnel*, interprétable comme *à propos de quoi*, qui ne fait pas double emploi avec *de ce qui*, complément de valence du verbe.

Ainsi, l'organisation morphosyntaxique du dispositif nominalisateur apparaît comme très régulière et tout à fait comparable à celle qu'offrent les "pronoms personnels" dans le dispositif direct. C'est ce parallélisme que devaient bouleverser les grammairiens du XVIIe en imposant des critères de choix des pronoms à partir de l'antécédent, sans doute sur le modèle des pronoms de type *lequel*, qui les a fascinés par ses allures latines.

Remarque 1 : On assimile d'ordinaire un peu vite la construction syntaxique que nous venons de décrire à la notion sémantique de relative restrictive. Nous rappelons que le dispositif nominalisant a d'autres interprétations :

la part qu'il a prise dans cette affaire
la façon dont il a fait ça.

C'est seulement dans le cas où l'élément lexical est de type "discret"

"non abstrait" (homme, chaise, chien) que l'effet de sens est celui d'une intersection d'ensembles : d'une façon générale, il n'y a jamais correspondance point par point entre une construction syntaxique et une interprétation "logique".

Remarque 2 : Cette construction appartient à une "famille" de dispositifs qui partagent un certain nombre de propriétés. Par exemple le fait que la relation entre l'élément construit par le dispositif et le verbe peut recevoir une modalité superlative :

celui que j'aime le mieux
 c'est celui-ci que j'aime le mieux
 celui-ci j'aime le mieux
 ?j'aime le mieux celui-ci.

Une autre propriété qui reste à vérifier sur un plus grand nombre de textes réels et qui intéresse au premier chef notre analyse serait que ces constructions mettent en jeu des pronoms de type interrogatif suspensif : *qui*, *quoi*, ou pas de pronom du tout, mais en tout cas jamais de pronom *clitique* "coréférent" à l'élément de tête; ainsi, si l'on caractérise le dispositif nominalisateur par le morphème *ce*, qui lui est propre, on aurait :

ce que je t'ai parlé c'est de ça que je t'ai parlé
 ce *dont* je t'ai parlé c'est ça dont je t'ai parlé
 *ce que je t'*en* ai parlé *c'est de ça que je t'*en* ai parlé

Cette distribution correspond aux données de nos corpus et vaut pour P1, P2, P3, la position sujet faisant un cas particulier à voir de près.

Ceci est confirmé par les exemples lexicaux du corpus Sankoff-Cedergren. Dans son étude sur les relatives, Cl. Lefebvre, qui semble adopter sans discussion l'idée avancée dans le texte de Brunot cité plus haut, à savoir que la version "populaire" de : *celle à qui j'ai donné ma parole*, est *celle que je lui ai ...*, s'étonne de ne pas avoir rencontré dans tout le corpus :

le garçon que je l'ai vu

et ne donne aucun exemple *attesté* de clitique coréférent sur P2 ou P3. Elle *affirme* seulement que l'on dit à Montréal :

le garçon que je lui ai parlé

Si l'on admet mon hypothèse ceci s'explique aisément : les clitiques ne peuvent apparaître dans cette construction pour constituer la place concernée par le dispositif. Ainsi pour revenir à notre corpus de Salon, seuls les exemples A seraient analysables comme des dispositifs nominalisants, les exemples B :

il y a beaucoup d'appareils qu'on s'*en* sert pas tous les jours

appartiendraient à un des types de construction nominale. Il serait donc abusif de parler d'une relative populaire unique fondée sur la présence des clitiques. Le vernaculaire connaît lui aussi deux constructions, l'une réfractaire au clitique, l'autre qui les admet dans la syntaxe nominale que nous allons maintenant examiner ¹⁴.

*B. Construction nominale
régissant une construction verbale*

Dans le dispositif verbal, on a un constructeur verbal et une place de valence ou de réaction disponible :

1. parler (je) (à toi) ()_{p3}
2. parler (je) (à toi) (de ça). ()_{comment}

La place disponible se réalise selon le dispositif, soit — avec respectivement l'élément *ce* et un lexème comme *façon* :

_{p3}(ce que) je t'ai parlé
(la façon) que je t'ai parlé de ça
comment

Dans la construction nominale, on part d'un élément nominal minimal :

un truc, le type, celui-là,

et on pose que ce constructeur nominal peut régir divers types d'éléments dont des constructions verbales :

constructeur {un} truc le	régi de Paul comme ça avec des raies qu'on s'accroche qu'on va à la pêche auquel on pense jamais
---------------------------------	--

A la différence du dispositif (voir remarque 2) le système autorise ici n'importe quelle construction verbale avec ou sans clitiques :

3. une fille que tu *la* vois qu'une fois par semaine ça vaut pas le coup

B.1. il y a beaucoup d'appareils qu'on s'*en* sert pas tous les jours.

Le caractère nominal de cette construction apparaît bien lorsqu'on se rend compte qu'un élément nominal minimal est nécessaire pour la réaliser, à savoir au moins *celui-là*

*ce comme ça celui-là comme ça le truc comme ça

*ce de Paul celui-là de Paul le truc de Paul

*ce que je t'en ai parlé

un truc que je t'en ai parlé souvent

C'est à cette construction que je ramènerai tous les exemples de clitiques coréférents réellement attestés ¹⁵.

Remarque 1 : Je pose que *ce* repère morphologiquement de façon non ambiguë la construction par dispositif. Si l'élément de tête est lexical, il est souvent difficile de savoir si l'on a affaire à l'une ou l'autre construction ¹⁶. Dans les textes on dispose cependant de tendances intéressantes pour se repérer :

dispositif :

c'est le gars que je suis le plus content

On note la modalité superlative, l'absence de rupture entre l'élément de tête et la construction verbale, le déterminant défini *le*;

construction nominale :

13. maintenant les gens ils ont de ces expressions là qu'il faut que tu prennes un dictionnaire pour les comprendre.

Clitique coréférent, élément phatique séparant la construction verbale de l'élément de tête, déterminant de type indéfini. La tendance à une telle répartition des déterminants peut recevoir une explication dans notre cadre d'analyse.

Remarque 2 : Les effets de sens que dégage cette construction peuvent apparaître le plus souvent comme "descriptifs" ou "caractérisants", en particulier sous la réalisation :

14. il y a des gars que voyez ça tourne pas rond

Au point qu'on paraphraserait volontiers ces énoncés par :

des gars *TELS QUE*, du genre *que*.

Mais ce n'est là qu'une des possibilités de cette construction liée au type de déterminant, les exemples ne manquent pas où l'on a envie de poser une interprétation déterminative :

15. je prendrai celui de mon fils là qu'il écoute la musique

(dit par un chauffeur de bus qui se plaint du bruit que fait son engin et qui envisage de se protéger par un casque).

Remarque 3 : Une grande question qu'il faut soulever à propos de ces constructions — Damourette et Pichon avaient déjà vu le problème dans leur chapitre sur les relatives "phrasoïdes" ¹⁷ — c'est de savoir les distinguer de constructions comme :

il se trémoussait qu'on s'en apercevait pas

où la construction en *que* enchaîne directement sur la première sans s'appuyer sur un élément nominal. Nous n'en dirons rien ici.

2) Normes de réalisation

Je propose de considérer que le système que l'on vient de décrire vaut pour tout locuteur français et qu'il est resté le même au moins depuis le moyen-français. Je veux dire par là que tout locuteur français en tant que tel est potentiellement en état de produire et de reconnaître, toutes choses égales par ailleurs, l'ensemble des énoncés qu'il autorise.

Les différences d'usage vont alors provenir des normes de réalisation que chaque groupe va suivre pour le réaliser.

★ *Énoncés informatifs / énoncés littéraires*

Je propose de reprendre comme première classification des usages, l'idée de R.L. Wagner, qu'il y a deux normes principales de réalisation du système français, l'une pour le domaine des énoncés informatifs, l'autre pour celui des énoncés "narratifs" ou "littéraires" au sens large. Cette double norme, qui est en partie caractérisable en termes linguistiques, existe sans doute depuis le plus ancien français.

Elle ne correspond pas à l'opposition standard / vernaculaire, car le standard comporte beaucoup trop d'éléments non linguistiques dans sa définition : principes logicistes, tabous sociaux.

Elle ne correspond pas non plus à l'opposition langue populaire / langue bourgeoise : on ne me fera pas croire que Molière et le public de ses tournées constituaient une classe sociologiquement homogène, avec son langage propre. En revanche j'avance que tout spectateur, noble, bourgeois, crocheteur, faisait la différence entre la norme des énoncés informatifs et celle d'une certaine langue littéraire. Il y a, pour tous, une "langue du Dimanche" et une langue de tous les jours¹⁸. Mais il est évident que pour certains c'est plus souvent Dimanche que pour d'autres. Il y a donc des relations, mais plus complexes qu'on ne l'imagine généralement entre ces deux normes et, statistiquement, l'origine sociale des locuteurs.

Enfin cette distinction ne recouvre pas "écrit" et "oral" puisque tout le monde raconte oralement des histoires avec une certaine solennité et écrit pour donner de pures informations.

Cette hypothèse doit permettre de décrire de façon cohérente les usages tels qu'on peut les reconstituer à travers les témoignages écrits, pour la période du moyen français au XVIIe, et de rendre compte de leur lien avec les usages actuels.

★ *Situation au XVIIe*

A) *Dispositif*

L'usage "littéraire", qui utilise le pronom selon les possibi-

lités maximales du système, n'utilise la construction à particule que dans quelques cas : pour la valence, les positions P0 et P1; pour la rection, les éléments temporels, locatifs et "manière" : *de l'humeur que je suis, en l'état qu'ils sont* (Molière).

On pourrait ne voir là qu'une limitation liée à des considérations fonctionnelles souvent invoquées par les "dirigistes" au XVIIIe : il faut éviter les ambiguïtés. Mais on peut aussi en rendre compte en termes purement formels.

Les constructions admises par les auteurs sont des constructions *directes*. On notera que le complément de "manière" suscite des usages contradictoires, les formes en *que* sont évitées par certains auteurs. Or ce complément n'est pas construit directement s'il est lexical (faire ça *d'*une certaine façon) mais il existe un adverbe et un interrogatif construit directement (ainsi, comment).

Avec le complément "instrumental", qui n'a de construction directe dans aucune catégorie, l'usage est beaucoup plus ferme : il n'est jamais employé dans une construction avec *que* dans les textes "littéraires" d'une certaine tenue (voir la remarque de Vaugelas, p. 164).

Il est donc possible de poser que la norme "littéraire", à la différence de la norme informative, tire parti de la distinction : complément direct / complément prépositionnel. La norme informative au contraire traiterait de la même façon tous les compléments de valence du verbe, directs ou non :

ce que je vois / ce que je te parle.

Il s'agit là de deux interprétations possibles, toutes deux cohérentes mais fondées sur des traitements différents du complément de verbe en français ¹⁹ (voir aussi p. 162 pour la rection en style "informatif").

Ce décalage se manifeste dans d'autres domaines. Ainsi Montaigne, qui écrit :

la santé que j'ai jouie jusqu'ici très vigoureuse

(*Essais*, II, chap. XIII)

construit des passifs comme :

l'amitié est jouie à mesure qu'elle est désirée.

s'il survient quelque grand inconvénient qui se puisse remédier.

Mais déjà certains commentateurs l'accusaient de faire des "gasconismes" là où il suivait tout simplement le système des énoncés informatifs du français.

L'usage informatif, de son côté, limite l'emploi des *pronoms*. Sur ce point encore, à côté d'une explication fonctionnelle qui mettrait en avant la "complexité" de ces constructions, on peut proposer une hypothèse formelle.

Nous développerons dans Cl. Blanche-Benveniste et alii (à paraître) une idée que l'on peut résumer ainsi : dans les exemples de français parlé vernaculaire, on observe que les pronoms *qui* sont utilisés dans deux types de contextes essentiellement :

- les mots classifieurs "abstraites" (*façon, manière, raison, état, voir* E dans le corpus de Salon)

- les cas où l'interprétation est celle d'une relative "indéfinie" :

tous ceux à qui, la seule espèce pour laquelle ... etc. ²⁰

mais beaucoup plus rarement :

celui à qui j'ai parlé hier.

Il est alors tentant de proposer que, en français vernaculaire, le pronom dans son usage "relatif" a conservé un lien avec ses usages suspensifs (interrogation, indéfini proprement dit : *qui m'aime, me suive*), ce qui en limiterait l'emploi à des interprétations "relatives indéfinies". On retrouverait sous forme de "cryptotype" la valeur du relatif grec ancien *hostis*, qui s'opposait à *hoste*, lui-même réservé aux emplois de type *celui précisément qui*.

Au contraire le français "littéraire" aurait développé un "relatif" indépendant de l'interrogatif, et par là non attaché à la

valeur indéfinie. Je propose que cette distinction soit posée pour le français du XVIIe comme pour le français du XXe ²¹.

B) Construction nominale

Les possibilités de construction me paraissent à peu près identiques dans les deux usages et voisines du vernaculaire actuel :

13. ils ont de ces expressions qu'il faut un dictionnaire
pour *les* comprendre (Aix, 1979)
- 13'. j'ai une tendresse pour mes chevaux qu'il me semble
que c'est moi-même quand je *les* vois pâtir
(Mol., Av., III, i).

En résumé, les deux constructions exploitent de façon très régulière les possibilités du système. Cet édifice, où G. Guillaume aurait sans doute vu une belle "réussite" de la langue, va être sérieusement ébranlé à partir du XVIIe.

★ Intervention des grammairiens au XVIIe

Pour aller vite, je dirai que le XVIIe voit se constituer une doctrine grammaticale faite de purisme étroit et de dirigisme à base logiciste qui va entrer en conflit avec les tendances descriptivistes dans la ligne de Meigret et les observateurs tolérants comme Ménage.

Ce purisme s'attache à réduire les moyens d'expression offerts par le système en privilégiant un usage; son dirigisme impose des critères de choix déterminés par une certaine idée de la langue.

Contrairement aux héritiers du XVIe qui étaient attachés à respecter l'autonomie de la langue, persuadés qu'ils étaient de son "opacité", ces grammairiens cherchaient visiblement à la rendre la plus transparente possible pour l'expression d'une pensée "logique". Alors, aux équilibres proprement linguistiques qui sous-tendaient le système et qui ne devaient rien, nous l'avons vu, au "bon sens" de l'"honnête homme", ils cherchèrent à substituer une organisation fondée sur l'analyse des référents.

Pour prendre l'exemple le plus frappant, considérons l'emploi des pronoms *qui*, *quoi*, *dont*, *où*.

a) On n'avait pas vu que leur syntaxe dépendait du verbe, on a cherché à la faire dépendre de l'antécédent, sans doute sur le modèle qu'offrait *lequel*.

b) L'opposition +/- *individuel* n'ayant pas d'interprétation référentielle évidente, on la néglige et on lui substitue +/- *humain*. Mais la langue résiste à cette manipulation et il se crée un "trou", comme on le voit ci-dessous :

système		bricolage issu de la réforme dirigiste	
antécédent	pronom	antécédent	pronom
ensemble énumérable de "personnes, choses"	[+ individuel] <i>qui</i>	ensemble énumérable de <i>personnes</i>	<i>qui</i>
		ensemble énumérable de <i>choses</i>	"trou"
ensemble "compact", "collectif" de personnes, choses, <i>ce</i>	[- individuel] <i>quoi</i>	"collectif" <i>ce</i>	<i>quoi</i>

Heureusement, on dispose d'un pronom *lequel*, qui permet de boucher le trou et de masquer la bévue.

c) L'idée s'impose qu'une unité linguistique doit correspondre idéalement à une unité de pensée. Ainsi on admet mal que *où* rende à la fois le complément de *penser* et celui d'*aller*. Que *dont* rende celui de *sortir* et de *parler*. D'où une restriction de leurs emplois guidée par l'opposition sens propre / sens figuré qui va agir en sens contraire pour *où* (réservé au sens propre "locatif") et pour *dont* (réservé aux emplois "abstrait").

Dans le même sens les emplois de *que* jugés trop vagues, vont être condamnés, ce qui va réduire notablement les possibilités de construction des deux types de relatives : les exemples tels que 1, 2, 12, 14, 6 etc. seront corrigés.

Dans une direction pragmatique et non plus sémantique la chasse farouche faite aux prétendus "pléonasmes" et aux amphibologies va réduire en particulier les possibilités d'emploi de la construction nominale, désormais interdite si un clitique "coréférent" apparaît (cf. 13', 14, 3 ...).

Il est évident que de telles interventions n'avaient à ce moment-là aucune influence sur la langue des énoncés informatifs de la majorité de la population. Elles vont cependant affecter assez vite la norme des énoncés informatifs des classes soucieuses de prestige linguistique; en outre elles vont directement accuser la différence entre la langue littéraire reconnue et les usages vernaculaires. Ainsi au terme d'un long processus fait de conflits dont les admonestations des grammairiens portent témoignage, va se constituer une norme littéraire qui sera seulement celle d'une partie de la population, et parallèlement des usages informatifs qui peu à peu pourront être identifiées avec la "parlure bourgeoise".

Les usages littéraires anciens vont survivre longtemps dans les énoncés littéraires et restent encore disponibles avec une saveur d'archaïsme ou de licence poétique.

★ *Et maintenant ?*

Avec l'introduction de l'école obligatoire et le changement d'attitude des grammairiens qui tout au long du XIXe deviennent de moins en moins tolérants, le changement de norme va affecter les énoncés informatifs de tout le monde. Le contact entre les deux normes : celle des énoncés informatifs vernaculaires, qui reste, à notre avis au XXe à peu près la même qu'au XVIIe, et celle du standard véhiculé par l'école, fait de l'intervention des puristes sur la norme littéraire, va produire tout un ensemble d'usages, qui se développent sans doute à la façon d'une interlangue : l'enfant doit apprendre à intégrer à l'école un usage qui ne correspond pas au système qu'il a construit.

On peut dire qu'aujourd'hui tout locuteur français a un usage qui est le résultat de deux tendances :

a) Si l'on accepte de s'intégrer à l'univers scolaire on est amené à reconstituer peu à peu un système qui intègre la norme qu'on y pratique. Si tout le monde allait dans ce sens et si chacun n'avait que cette pente qui le sollicite, on devrait reconnaître que le système de la relative et plus seulement la norme de réalisation littéraire a changé en français. Ce serait le cas si, pour tous les locuteurs le trait +/- *individuel* était vraiment supplanté par le trait +/- *humain*, et si le trait "suspensif" ne jouait plus aucun rôle dans leur distribution. Alors, on pourrait dire que l'intervention sur la syntaxe dans ce domaine aurait réussi aussi bien que celle qui a imposé le système morphologique standard du verbe français.

b) L'autre tendance consiste à rétablir l'opposition entre énoncés informatifs et énoncés "littéraires" sur la base suivante :

- à l'écrit le système standard
- à l'oral un système où des stratégies discursives permettent de résoudre la contradiction que constituent ces deux interdits :
 - . le standard n'est pas utilisable dans les énoncés informatifs
 - . les formes correspondantes non standard sont "tabou".

La solution consiste à ne produire que des relatives qui soient à la fois admises par l'école et formées selon les règles du vernaculaire : on ne fera que des relatives en *qui* sujet et *que* objet.

José DEULOFEU

★

APPENDICE

Corpus de référence des exemples attestés :

Tous les exemples réellement attestés cités dans le papier sont numérotés. On a distingué les exemples du corpus de locuteur de Salon (capitale et chiffre) des exemples de provenances diverses, notés par un simple chiffre. Les exemples littéraires ont leurs références habituelles.

Exemples de provenances diverses :

1. celle que je lui ressemble le plus de photo c'est celle-là
2. le faisan que le chien il fait l'arrêt il s'envole
3. une fille qu'on la voit qu'une fois ou deux par semaine ça vaut pas le coup
4. la voiture que j'allais à la mer
5. le couteau que je tue les poulets
6. je payais l'essence que je roulais
7. c'est la serviette que je me suis essuyé
8. l'endroit que je vais à la pêche
9. la façon qu'on les traite ici les filles elles viendront plus
10. la fille qu'on va à la mer
11. c'est pas le foyer que je suis content
12. c'est pas le gars de la Renaude qu'elle a eu le ballon
13. maintenant les gens ils ont de ces expressions là qu'il faut que tu prennes le dictionnaire pour les comprendre
14. il y a des gars que ça tourne pas rond
15. je prendrai celui de mon fils là qu'il écoute la musique.

★

NOTES

- 1 Voir DAMOURETTE et PICHON, T. IV, § 1280 et sqq.
- 2 Cf. Sonia BRANCA (77).
- 3 Pour une analyse historique appliquée au finnois dans le même esprit, cf. A. TIMBERLAKE (77).
- 4 Une critique analogue a été faite à une analyse de variation syntaxique de N. BARON, par HOOPER (79), p. 544.
- 5 Une telle conception est donnée en détail sous une forme moderne dans R. LANGACKER (77), p. 79 sqq.
- 6 Cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE (77), en particulier 143, § 6.
- 7 Tome
- 8 Cl. BLANCHE-BENVENISTE, K. Van DEN EYNDE, J. DEULOFEU (en prép.), et J. DEULOFEU, thèse en cours.
- 9 Sur le fait que les pronoms révèlent bien les constructions syntaxiques, cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE et K. Van Den EYNDE (78).
- 10 M.L. MOREAU (71) à la suite de GROSS. KAYNE (75). Je ne suis pas du tout convaincu par les critiques formulées à ces analyses par H. Huot (80), qui me semble tomber totalement dans le piège de

l'assimilation du français à la variété standard et biaiser en conséquence ses analyses.

- 11 On ne manquera pas d'être étonné que des grammairiens aussi pénétrants et aussi facilement iconoclastes dans d'autres domaines que Brunot et Gougenheim aient été si désespérément conformistes dans l'analyse des relatives. Il s'agit décidément là d'un domaine piège dans la grammaire du français.
- 12 Cette analyse illustre bien, à mon sens, l'idée qu'il ne saurait y avoir de variation libre en syntaxe. Une différence dans l'organisation morphologique est toujours l'indice d'un découpage différent des significations, d'une autre organisation grammaticale.
- 13 Sur une justification précise de ces classes de verbes, voir Cl. BLANCHE-BENVENISTE et Van Den EYNDE (78), p. 20 sqq., § 3.3.
- 14 Comme on le voit dans les exemples C., la position sujet doit être distinguée des autres : le clitique semble possible dans le dispositif. Une étude plus attentive est nécessaire sur ce point. Cependant, la position sujet est aussi un cas particulier au regard des clitics dans le dispositif direct, cette remarque n'infirmes donc pas ce que nous proposons. Pour les autres positions, il faudrait vérifier de près si dans certains usages l'opposition +/- *individuel*, rendue par *qui/quoi* n'aurait pas un équivalent *lui/Ø*, de sorte que l'on aurait bien alors, dans le dispositif :
- | | | |
|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| celui que je lui ai parlé | / | tous ceux à qui je peux bien parler |
| *ce que j'y pense toujours | | ler |
| celui que je travaille avec lui | | |
| le truc que je travaille avec Ø | | |
- 15 On peut ainsi vérifier qu'aucun des exemples de "relatives" avec clitique coréférent cités par BRUNOT, *H.L.F.*, T. II, p. 424, 425, n'est obligatoirement analysable comme "dispositif".
On trouve d'une part des exemples où le clitique s'associe à des déterminants indéfinis, le tout donnant une interprétation comme : *un N du genre que ...*, selon une corrélation bien présente dans nos corpus (cf. les exemples B.) :
- | |
|---|
| il y a une fontaine que si les brebis <i>en</i> boivent elles |
| muent de couleur (exemple cité par BRUNOT). |
- Et d'autre part des exemples où la "relative" est greffée sur un élément nominal construit par un autre verbe :
- | |
|--|
| ça a été le plus beau siège qui fut, fors les assauts, |
| qu'on en livra jamais. |
- 16 Ainsi dans le corpus B.1. relève indiscutablement de cette analyse; les autres B peuvent recevoir les deux, avec cependant des n indices sérieux de construction nominale (voir plus loin).
- 17 Voir la discussion intéressante, mais trop peu nuancée de BRUNOT sur ce point dans le passage cité n. 16.
- 18 Cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE (79).

- 19 Si l'on prend comme référence du système de complémentation verbale la morphologie des pronoms, on peut définir comme compléments du verbe P1, P2, P3, P0; mais si la référence est la catégorie lexicale, alors le complément de verbe (construit sans l'aide d'une préposition) se réduit à P0, P1. C'est sans doute cette double possibilité d'interprétation du système qui est à l'origine du décalage.
- 20 J'ai pu ainsi vérifier que dans un corpus de 2 heures avec des locuteurs peu touchés sur d'autres points par la norme standard les seuls types de relatives à pronoms étaient les suivants :
- toutes les femmes avec qui je discute moi
c'est la seule espèce pour laquelle le choix se pose
(corpus Allison, GARS).
- A. GIACOMI (80), de son côté, n'a relevé, dans le corpus qui lui a servi pour sa thèse que l'exemple suivant, sur 2 heures d'enregistrement :
- des filles intéressantes c'est des filles à peu près
avec qui tu peux parler.
- 21 On remarquera que le dispositif en *c'est ... que*, qui est en quelque sorte "anti-indéfini" dans son interprétation :
- ?c'est quelqu'un qui a fait ça
n'admet quasiment pas les pronoms dans l'usage contemporain. Je me souviens de la difficulté que j'avais eu à comprendre le passage suivant de F. Hardy (1960)
c'est l'amour auquel je pense
comme : "c'est à l'amour que je pense".

★

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (75), *Recherches en vue d'une théorie de la grammaire*, Paris, Champion.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (77), "L'un chasse l'autre", *Recherches sur le français parlé*, n° 1, Publications de l'Université de Provence.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (78), "Le trait +/- *humain*, à propos des traits sémantiques utilisés en syntaxe", *Syntaxe et Sémantique du français*, *Cahiers de linguistique*, n° 8, Université du Québec à Montréal.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (79), "La Langue écrite est un objet particulier", Séminaire : "Aprendizaje de la lectura y de la escritura", Universidad Autonoma de Barcelona, juin 1979.

- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., DEULOFEU, J. (78), "Variations morphologiques du verbe français", *Etudes de Phonologie française*, éditions du C.N.R.S.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., VAN DEN EYNDE, K. (78), "Syntaxe et mécanismes descriptifs", *Cahiers de lexicologie*, 1978, vol. I.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., VAN DEN EYNDE, K., DEULOFEU, J., *Morphosyntaxe du français*, à paraître.
- BRANCA, S. (77), "Quel le quel ? A propos des formes en lequel/laquelle en français de Montréal", *Recherches sur le français parlé*, n° 1.
- BRUNOT, F., *La Pensée et la langue*, Paris, Masson, 1953, p. 180-181.
- BRUNOT, F., *Histoire de la langue française*, Paris, A. Colin.
- CHOMSKY, N. (76), "On wh movement", M.SSB Irvine conference on formal syntax, juin 1976, manuscrit.
- COSERIU, E. (59), "Systema, norma y habla", *Linguística hispánica y lingüística general*, Madrid, Gredos.
- DAMOURETTE et PICHON, *Des mots à la pensée*, T. IV, Paris, d'Arthey 1911-34.
- GIACOMI, A. (80), *Etude de structures d'énoncés dans un corpus relevé à Marseille : la subordination*, thèse de IIIe cycle, Université de Provence, Aix.
- GUILLAUME, G. (64), *Langage et science du langage*, Paris, Nizet, 1964.
- GUIRAUD, P. (66), "Le Système relatif en français populaire", *Langages*, 3.
- GOUGENHEIM, G. (63), *Système grammatical de la langue française*, Paris, d'Arthey.
- HUOT, H. (80), *Recherches sur la subordination en français*, thèse, Université de Paris VIII, 1979, chapitre I.
- HOOPER, J. (79), "Compte rendu de : BARON, N., *Language acquisition and historical change*", *Linguistics*, vol. 17, 5/6.
- KAYNE, R. (75), "French relative *que*", *Recherches linguistiques*, n° 2 et 3, Université de Vincennes.
- KEENAN, E. (75), "Variation in universal grammar", in FASOLD and SHUY, *Analysing variation in language*, Georgetown University Press.
- KEENAN, E., COMRIE, R. (79), "Strategies of relativisation and NP accessibility", *Language*, 55, 3.
- KUNO, S., *The Structure of Japanese Language*, M.I.T. Press, 1975.

- LANGACKER, R. (77), "Syntactic reanalysis", in LI, C.
- LEFEBVRE, C., FOURNIER, R. (78), "Les Relatives en français de Montréal", in *Syntaxe et sémantique du français*, U.Q.M.
- LI, C., *Mechanism of Syntactic Change*, Austin, U. of Texas Press, 1977.
- MOREAU, M.-L. (71), "L'homme que je crois qui est venu, *qui*, *que*, relatifs et conjonctions", *Langue française*, n° 11.
- SANKOFF, D. et CEDERGREN, H., *Corpus de français parlé de Montréal*, microfiches, Université de Montréal.
- SMITH, N., WILSON, D. (79), *Modern Linguistics*, Penguin Books.
- TIMBERLAKE, A. (77), "Reanalysis and actualisation in syntactic change", in LI.
- VERGNAUD, J.-R. (74), *French relative Clauses*, thèse, M.I.T.
- VAUGELAS, *Remarques sur la langue française*, Chassang Ed., Paris, Léo-
pold Cerf, II, 467.
- WAGNER, R.-L. (74), *L'ancien Français*, Paris, Larousse.

